

au cœur du social

# OPTIONS

**RTE**

Un référendum  
éclairant

Pages 31

**GÉOGRAPHIE  
URBAINE**

En balade  
pédagogique

Pages 33

**RENCONTRES D'OPTIONS**

# Définanciariser l'entreprise

La restauration du pouvoir des actionnaires modifie profondément les modalités d'existence de l'entreprise et sa finalité. Un séisme pour le travail, un défi pour le syndicalisme. Pages 16 à 29



# ICI, LE GROUPE EDF TRAVAILLE DÉJÀ SUR DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION RENOUVELABLE.

Éoliennes offshore, hydroliennes, les mers et les océans constituent un formidable réservoir d'énergies renouvelables et durables, que le groupe EDF exploite déjà pour produire une électricité toujours plus décarbonée. Et ça n'est pas près de s'arrêter. **Notre avenir est électrique, et il est déjà là.**

6 à propos Au fil de l'actualité

**mouvement**

7 **Déconnexion**

Suivez le guide !

8 **Banques**

Leurs liaisons dangereuses

**Multinationales**

Le « devoir de vigilance » validé

9 **Paris 2024**

Une charte sociale pour les Jeux olympiques

**Forfaits-jours**

Devant le Conseil de l'Europe

**Whirlpool**

Délocalisation sans reprise ?

10 **Guyane**

Colères



BERNARD BOSCH / MAXPPP

12 **Unedic**

**Mauvais calculs**

**Entretien** avec Denis Gravouil

14 **Négociation**

Le portage salarial enfin encadré et sécurisé

15 **Allemagne**

De l'autre côté de la croissance

**Belgique**

Un dumping social bien rodé

**Inde**

Treize condamnations à la prison à vie

**ENCARTS CENTRAUX**

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

**focus**

**RENCONTRES D'OPTIONS**  
Définanciariser l'entreprise



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

**Pages 16 à 27** Le capital coûte trop cher ! Comment réduire son poids sur l'économie et sur la société ? Les rencontres d'Options ont fait le point sur la question avec l'économiste Laurent Cordonnier, le syndicaliste Thierry Bodin et la députée européenne Eva Joly.

Une première table ronde a ensuite confronté cinq praticiens (deux entrepreneurs et trois syndicalistes) attachés à la définanciarisation de leurs entreprises : ils ont évoqué le défi que cela représente, les désillusions qu'il peut entraîner, mais aussi les possibles succès.

Une deuxième table ronde, suivie des conclusions de Marie-José Kotlicki pour l'Ugict, a mis en lumière des pistes pour gagner des droits nouveaux pour les salariés, refonder le statut de l'entreprise comme de ses dirigeants, et financer le développement économique en dehors des marchés financiers.

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
- Edition générale ..... 32 €
- Edition avec encart professionnel ..... 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



MAXPPP

- 28 SCIENCES**  
Marche pour le faire savoir
- 29 Fmts**  
Les raisons d'un engagement
- 30 Numérique**  
Les « microtâcherons » du clic
- 31 Loi Travail**  
Référendum éclairant chez Rte
- 32 Bloc-notes**  
Ugict : agenda et rendez-vous

## terrains



SEBASTIEN JARRY / MAXPPP

- 33 Géographie urbaine**  
En balade pédagogique

## droits

- 35 Multinationales**  
Donneurs d'ordre et sous-traitants
- 36 Formation**  
Mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique

## hors champs

- 38 Exposition**  
L'univers très enveloppant du kimono
- 39 Minimalismes** Des trajectoires innovantes de 1960 à 1980 à New York
- 40 Pissarro**  
Chef de file et apôtre de la sensation en peinture



PHILADELPHIA MUSEUM OF ART. BEQUEST OF CHARLOTTE DORRANCE WRIGHT, 1978-1-24

## platines

- 43 Jérémie Rhorer** Au-delà de *La Clémence de Titus*
- Béatrice Rana** Grande musique de nuit

## bouteilles

- 43 Pomerol** Château La Ganne

## lire

- 44 Les polars** Les femmes, avenir du polar
- 45 Les romans** De Doubrovsky à Besson

## hors champs

- 46 Presse**  
Quel droit à l'information ?



CLEMENT MAHOUEAU / MAXPPP

- 48** Beaucoup d'attentes, souvent déçues

## sélection

- 49** Les livres du mois

## grilles

- 50** Échecs et mots croisés

# à propos

## Recul électoral et « déficit de présence »...

Il n'y a qu'une place de premier sur le podium. La perdre n'est jamais agréable, ni insignifiant. Singulièrement lorsque cette déqualification – bien que prévisible et annoncée – est impossible à éviter. Que la Cfdt devienne la première organisation syndicale représentative dans le secteur privé n'appelle donc pas à tourner autour du pot ni à cultiver le déni. La Cgt passe de 26,77% des suffrages exprimés lors de la précédente mesure (en 2013) à 24,85%. Elle perd 50 000 voix et voit la Cfdt passer en tête, avec une progression de 65 000 voix et un score qui monte de 26% à 26,37%. Dont acte.

Cela ne mérite pas plus la jubilation que la fausse commisération hyperboliques qui ont fait florès : « séisme », « coup de tonnerre », « victoire historique »... Ce choix de vocabulaire relève davantage d'une stratégie du choc que d'une volonté d'analyse. Cela permet de rendre « indiscutable » le fait que la Cfdt serait « désormais premier syndicat représentatif », avec son train de conséquences, tout aussi « indiscutables ». Le spectaculaire y gagne ce qu'y perd la raison.

Car ces résultats sont ceux du seul secteur privé. Si l'on tient compte de ceux de la fonction publique, soit quelque 5 millions de salariés, la Cgt reste la première organisation, avec 1,91 million de suffrages et un score de 23,9%, même si elle est talonnée par la Cfdt avec 1,89 million et 23,6%. Dans le privé, la Cgt, à condition d'être présente à l'élection, enregistre souvent de meilleurs résultats que les autres organisations. Mais elle est absente sur un champ électoral de quelque 500 000 électeurs. Enfin, elle accuse une tendance lourde à l'érosion de ses résultats dans les grandes entreprises où elle est présente de longue date. La confédération avait d'ailleurs identifié ces deux éléments ; elle en avait souligné

SALAIRES EN DESSOUS DU SMIC  
SEMAINES DE 50 H  
DROIT DU TRAVAIL BAFOUÉ  
ON A UNE GRANDE MARGE  
DE PROGRÈS DANS LA  
NOUVELLE ÉCONOMIE



la portée électoralement stratégique pour son score global. Sans pouvoir y remédier. D'où son constat postélectoral d'un « déficit de présence auprès de l'ensemble du salariat », sa volonté affichée de « mieux représenter les salariés dans leurs diversités » et son invitation insistante à être « plus présente, plus accessible auprès de tout le salariat, toutes les catégories sociales du salariat. »



LUC BOUTRIA / MAXPPP

## Au grand jeu du binaire, le complexe affiche perdant

Cette approche à la fois quantitative et « sociologique » n'est évidemment pas partagée par tout le monde. Nombre de commentateurs lui préfèrent – sans surprise – la vision binaire d'un paysage syndical irréductiblement divisé entre « réformistes » et « contestataires », ce qui permet a posteriori de célébrer le réalisme de la loi Travail et de ses soutiens. C'est sans doute de bonne guerre, mais l'esprit guerrier ne devrait pas – du moins dans les médias – se substituer à l'esprit tout court. Il est de fait présomptueux de vouloir lier mécaniquement ce résultat électoral, qui résulte de l'addition de scrutins aux logiques très différentes, à une prise de parti idéologique, ou politique, comme on voudra.

Autrement dit, le vote est plus souvent déterminé par des considérations de proximité – qualité de la rencontre avec le syndicat, qualité des équipes militantes, capacité humaine d'écoute et de dialogue, utilité sociale – que par des considérations stratégiques ou macroéconomiques. Ajoutons que la « contestataire » Cgt continue d'être l'organisation syndicale qui signe le plus d'accords d'entreprises, ce qui devrait suffire à prendre de la distance avec cette grille de lecture.

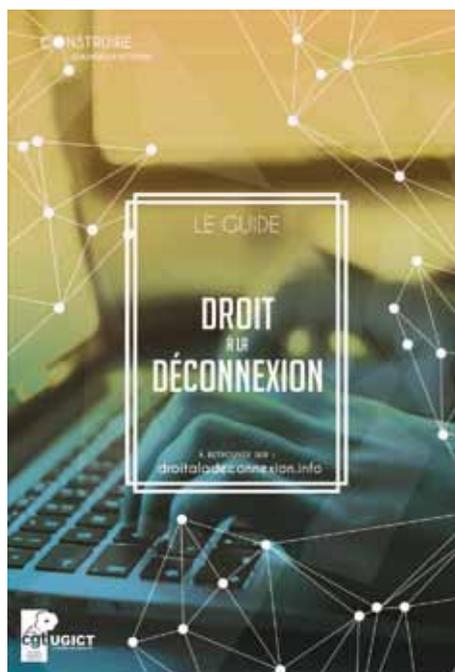
Enfin, le rapport des travailleurs à cette double notion – « contestation-réformisme » – est largement déterminé par les conditions concrètes dans lesquelles ils y sont confrontés. Or, le monde du travail vit – et s'apprête à vivre – des bouleversements sans précédents, sans commune mesure par exemple avec ceux qu'il a essuyés après chacun des deux premiers conflits mondiaux. Le mouvement syndical se voit, de fait, traversé par l'injonction contradictoire à protéger et à s'adapter. Tension brutale, d'autant plus pour une organisation née de la révolution industrielle, forgée par une culture strictement ouvrière et structurée par son rapport à l'État et à l'entreprise. Les recompositions qui en résultent sont autrement plus complexes que le jeu binaire dans lequel leurs faux amis tentent d'enfermer les organisations syndicales.

## Approfondir les constats, relever les défis

C'est dire que la compréhension de ce résultat exigera encore beaucoup de réflexions sur la crise du syndicalisme et ses possibles avènements. Nous y reviendrons. Car la Cgt juge indispensable ce détour par les mutations qui redistribuent les réalités du travail, leurs vécus et leurs traductions sociologiques ; elle engage d'ailleurs à y réfléchir, à approfondir ses propres constats et les défis qui leur sont liés. « *Mieux représenter les salariés dans leurs diversités* » ; être « *plus présente auprès de toutes les catégories sociales du salariat* » : rien ne serait pire que de recevoir ce double objectif comme une invitation à un banal « peut mieux faire ». La Cgt s'assigne en fait un rendez-vous avec la lucidité et le courage.

La lucidité va consister à poursuivre l'analyse des raisons profondes qui font qu'une importante partie du monde du travail ne la rencontre plus, tandis qu'une autre ne se reconnaît spontanément ni dans ses manières d'être ni dans ses affichages, ni dans ses choix. Cela implique une réflexion sur les rapports sans cesse renouvelés entre production et territoires, entre travail et entreprises, entre identités professionnelles et catégories socioprofessionnelles et, partant, sur la crise des structures syndicales elles-mêmes. Cette réflexion, engagée de longue date au sein de la Cgt, demande à être approfondie et mise en œuvre à une échelle pleinement confédérale. Le courage consistera à prendre les décisions qu'elle appelle, en ayant en tête l'urgence du temps qui passe. ◀

Pierre TARTAKOWSKY



## DÉCONNEXION SUIVEZ LE GUIDE!

LE GUIDE *DROIT LA DÉCONNEXION* EST L'UN DES OUTILS MIS À DISPOSITION PAR L'UGICT-CGT, POUR BÂTIR « LE NUMÉRIQUE AUTREMENT ».

Introduit dans la loi Travail sous la pression de la mobilisation sociale, le droit à la déconnexion, porté par l'Ugict depuis septembre 2014, en lien avec la réduction du temps de travail, est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un thème supplémentaire des négociations sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail. Si ce droit est un premier pas qui, pour l'Ugict-Cgt, « *permet de porter l'enjeu de la réduction du temps et de la charge de travail* », il n'en reste pas moins très insuffisant : faute d'obligation de conclure un accord, l'employeur peut se contenter d'une charte unilatérale non contraignante. À destination des syndicats et des institutions représentatives du personnel, un guide du droit à la déconnexion est désormais disponible pour aider à la négociation et parvenir à un droit, et non à un simple devoir, de déconnexion. Structuré autour de grands thèmes associés (protéger la santé et le repos des salariés, savoir qui est concerné...), il rappelle ce que dit le droit, suggère « *ce qu'il faut obtenir* », avec notamment des exemples d'avancées concrètes. Le guide *Droit la déconnexion* est l'un des outils de l'Ugict pour bâtir la campagne « Le numérique autrement », dont le contenu et le sens ont été présentés lors de son dernier conseil national. Secrétaire national, Jean-Luc Molins en précise ainsi la finalité : « *À partir des situations de travail, construire les nouveaux droits qui accompagnent la révolution numérique [...] dans une période charnière pour notre droit du travail et notre modèle social* », sur la base notamment d'un certain nombre de propositions interprofessionnelles travaillées depuis plus d'un an par le groupe Ict et numérique et de la consultation menée sur ce thème auprès des ingénieurs, cadres et techniciens. À charge, pour les organisations, d'adapter cette campagne au plus près des réalités professionnelles et territoriales, comme cela a été le cas pour le droit à la déconnexion. C.L. ◀

## BANQUES CES LIAISONS DANGEREUSES



MAXPPP

Huit organisations internationales, françaises et palestiniennes dont la Cgt, Solidaires, la Fidh, le Ccfid-Terre solidaire ou encore l'Ong Fair Finance ont publié, fin mars, un rapport intitulé « Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne ». Un document qui établit la contribution de Bnp-Paribas, Bpce-Natixis, Crédit agricole, Société générale et Axa au financement, au développement et à l'aménagement de colonies en Cisjordanie. Certaines par le biais de participations directes, d'autres via des prêts à des institutions actives dans la construction de colonies : quoi qu'il en soit, toutes au mépris de leurs obligations au regard du droit international.

Maintes fois, les Nations unies, l'Union européenne et le gouvernement français ont rappelé le caractère illégal des colonies. Maintes fois, ces instances ont signifié que, par leur présence même, elles « ne cessent de fragiliser la solution de deux États et d'imposer dans les faits la réalité d'un seul », précisant encore que ces colonies demeurent un obstacle majeur à toute résolution du conflit. Et pourtant, ces cinq établissements n'ont rien changé à leurs politiques. « Tandis que de nombreuses institutions financières publiques et privées, européennes et américaines, ainsi que des fonds de pension se sont désengagées des entités israéliennes qui soutiennent la colonisation », déplorent les huit organisations, Bnp-Paribas, Bpce-Natixis, Crédit agricole, Société générale et Axa ont continué à les alimenter.

Au terme de leur rapport, celles-ci réclament des mesures urgentes. Aux banques françaises, elles demandent de se retirer de tout financement des banques et entreprises israéliennes qui contribuent au développement des colonies. À l'État français, de prendre les mesures nécessaires pour les encourager en ce sens – « faire appliquer ou veiller au respect de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre » – et de « soutenir, aux Nations unies, le processus pour l'élaboration d'un traité international sur les droits humains et les entreprises transnationales et autres entreprises ». M.H.

Pour aller plus loin : <http://cgt.fr/-Palestine-Territoires-occupes-.html>

## MULTINATIONALES LE « DEVOIR DE VIGILANCE » VALIDÉ

Saisi par un certain nombre de parlementaires sur la loi concernant le devoir de vigilance des multinationales (voir *Options* de mars 2017), le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution l'essentiel du texte, validant ainsi la création d'une nouvelle obligation de vigilance pesant sur ces grandes entreprises, en matière de protection des droits humains et de l'environnement. Le Conseil, notamment, a estimé que la mise en œuvre de cette obligation « ne portait pas une atteinte excessive à la liberté d'entreprendre », tout en soulignant « l'incontestable objectif d'intérêt général poursuivi par le législateur ». Au final, seules les amendes civiles ont été rejetées. Mais pour les organisations syndicales et associations qui ont défendu le texte, cette censure « n'entame pas l'architecture et le mécanisme général de loi », expliquent-elles, en ajoutant : « En effet, la possibilité, pour les victimes associations et syndicats, de saisir le juge pour faire respecter cette obligation a été validée. » Dans un communiqué commun, elles affirment : « Historique, cette loi est une première étape en matière de régulation des activités des multinationales. Nos organisations poursuivront donc leurs actions, en France, en Europe et au niveau international pour renforcer l'accès à la justice des victimes. » C.L.



FEATURCHINA PHOTO SERVICE / MAXPPP

40%

### DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Quatre salariés sur dix – et 79% des syndiqués – ont voté lors des dernières élections professionnelles tenues dans leur établissement. La Dares, à l'origine de ces chiffres, les précise en examinant la participation par type d'établissement. Ainsi, jusqu'en 2013 (champ de l'enquête), 42% des salariés des Tpe, 24% de ceux travaillant dans des établissements de 11 à 49 salariés et 8% de ceux exerçant dans des établissements de plus de 50 n'avaient connu aucune élection sur leur lieu de travail. Et lorsqu'elles s'étaient tenues, 62% des salariés des établissements de plus de 50 personnes déclaraient y avoir participé, contre 41% dans des établissements plus petits.

PARIS 2024

## UNE CHARTE SOCIALE POUR LES JO



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

Le comité de candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024 et les organisations syndicales Cgt, Cfdt, Cfe-Cgc, Fo et Cftc ont signé, fin mars, une charte sociale bâtie autour de 16 engagements concernant la préparation comme le suivi de l'événement, si Paris devait obtenir les Jeux olympiques et paralympiques. « À l'universalité des JO doit s'ajouter l'universalité des droits sociaux pour les travailleurs. C'est le sens de l'engagement de la Cgt », a souligné Philippe Martinez, son secrétaire général.

Cette charte s'articule autour de quatre grands chapitres. D'abord, la mise en place du système de gouvernance et de pilotage, visant à assurer « une exemplarité sociale ». Cela passe par la présence des syndicats dans le comité d'organisation. Cela implique aussi d'encourager « une commande publique qui prendra en compte l'insertion par l'économie » avec la volonté d'intégrer des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics. Deuxième chapitre : la question de l'emploi et des conditions de travail. La charte prévoit ainsi des engagements en matière de non-discrimination dans l'accès à l'emploi et veut encourager la mixité. Elle promet de favoriser l'accès à l'emploi des « publics qui en sont éloignés » : jeunes de zones prioritaires, travailleurs en situation de handicap, chômeurs de longue durée, seniors... Elle affirme sa détermination à respecter les normes internationales du travail, et notamment le « travail décent », auprès des sous-traitants et des fournisseurs.

Au chapitre du développement des compétences et de la sécurisation des parcours professionnels, la Charte prévoit de favoriser le reclassement des salariés qui auront travaillé à l'organisation et s'intéresse aussi aux bénévoles, dont l'engagement personnel sera valorisé par la validation des acquis de l'expérience ou une certification. Enfin, les signataires veulent faire du sport « un moteur du développement social et solidaire », en promouvant notamment le développement du sport en entreprise et en préparant une « reconversion exemplaire » du village olympique autour, en particulier, d'un programme de logements sociaux. Le Comité international olympique fera connaître en septembre sa décision sur la ville retenue. C.L.

## FORFAITS-JOURS DEVANT LE CONSEIL DE L'EUROPE

La Cgt, et l'Ugict avec elle, ainsi que la Cfe-Cgc, ont déposé le 4 avril un recours commun auprès du Comité européen des droits sociaux (Ceds). Objectif : faire reconnaître devant cette juridiction du Conseil de l'Europe, chargée de contrôler le respect de la Charte sociale européenne, la non-conformité à ce texte des dispositions de la loi Travail relatives aux « forfaits-jours » et aux astreintes. Par cette nouvelle disposition législative, les deux organisations estiment en effet que les salariés vont soit être soumis à des durées de travail déraisonnables, soit être privés de véritables temps de repos. À leur demande, le Ceds avait déjà demandé solennellement il y a plusieurs mois au gouvernement français de corriger la législation française en vigueur sur ces deux dispositifs. En vain. Elles réitèrent donc en estimant, cette fois, qu'avec la loi El Khomri, les pouvoirs publics se sont à nouveau affranchis du respect des engagements internationaux de la France et, plus encore, laissent perdurer une situation juridique instable pour les entreprises et les salariés. M.H.



FRANCOIS MASCIMBENI / AFP

## WHIRLPOOL DÉLOCALISATION SANS REPRISE ?

Le 18 avril, soutenue par une intersyndicale Cgt-Cfdt-Cgc-Cftc, la grande majorité des 295 salariés de l'usine de sèche-linge Whirlpool d'Amiens – auxquels s'ajoutent une soixantaine de salariés du sous-traitant Prima – est « montée » au siège de la multinationale américaine, à la Défense, pour dénoncer publiquement la décision de délocaliser la production à Łódź (Pologne), au nom d'une meilleure rentabilité. De fait, malgré des concessions depuis des années (gel des salaires, travail 35 heures payées 32 et réduction des Rtt, travail le samedi), un salarié picard ne sera jamais compétitif avec un salarié polonais : un soudeur avec 12 ans d'ancienneté, par exemple, y gagne actuellement 447 euros mensuels... Par ailleurs les Polonais souffrent de conditions de travail difficiles et sont toujours eux-mêmes à la merci d'une nouvelle délocalisation, en Ukraine par exemple. L'usine devrait donc fermer d'ici à juin 2018. En plus de la direction de Whirlpool, les salariés interpellent les pouvoirs publics et les candidats à la présidentielle sur les solutions alternatives, et notamment sur la possibilité d'une reprise de l'usine, dans une région fortement touchée par le chômage. Des dossiers en ce sens peuvent être déposés d'ici le mois de juin. V.G.

Le mouvement populaire qui secoue la Guyane est à la mesure du dénuement social, économique et humain qui voue au désespoir une population laissée, depuis des décennies, à l'écart des politiques publiques.

# COLÈRES



## UN TERRITOIRE SANS RÉPUBLIQUE

Depuis des décennies, le territoire qui abrite la base de lancement de Kourou vit au rythme d'une sorte de Far West néolibéral. Les services publics sont étranglés, la circulation de l'argent public mystérieusement bloquée : le chômage y atteint 22% tandis que les infrastructures se révèlent au mieux insuffisantes, au pire inexistantes. Dans ce contexte, sécurité et respect des droits de l'homme sont largement laissés au bon soin de chacun.



# DE GUYANE



## SANS ÉGALITÉ, PAS DE DÉVELOPPEMENT

L'état des lieux du développement est périlleux : un quart des enfants guyanais n'ont pas accès à l'eau courante ou à l'électricité, et 44 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté, cette proportion étant de 14 % dans l'Hexagone. La scolarisation se heurte à un manque criant de classes dans les établissements et au refus d'y admettre les enfants « étrangers ».

BERNARD BOSCH / MAXPPP

## PROMESSES NON TENUES, COLÈRES DURABLES

Cette situation explique l'ampleur du mouvement social depuis plusieurs semaines, qui a pris la forme d'une grève générale associée à des barrages et à un soutien des secteurs professionnels et économiques. Car la demande de véritables politiques publiques est au centre des attentes du territoire et de sa population. La Cgt, la Fsu et Solidaires ont exprimé leur solidarité avec le mouvement guyanais et exigé du gouvernement qu'il s'inscrive dans de véritables négociations.



MARLENE AWAAD / MAXPPP

# UNEDIC MAUVAIS CALCULS

« *Contre les femmes, les jeunes et les seniors* » : ainsi la Cgt a-t-elle qualifié la nouvelle convention d'assurance chômage signé par la Cfdt, la Cftc, Fo et la Cfe-Cgc. Explication.

**ENTRETIEN**  
AVEC  
**DENIS GRAVOUIL**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA CGT-SPECTACLE,  
NÉGOCIATEUR CONFÉDÉRAL  
DE LA CONVENTION  
D'ASSURANCE CHÔMAGE

**Nous avons défendu l'idée d'une taxation des ruptures conventionnelles et la révision des exemptions d'assiettes de cotisations, par exemple sur les primes d'intéressement ou les stock-options, qui font perdre 3 milliard d'euros de recettes chaque année au régime d'assurance chômage.**

– **Options : Que contient l'accord du 28 mars ?**

– **Denis Gravouil :** Une révision à la baisse des droits des demandeurs d'emploi. Un chiffre, et un seul, le démontre : l'accord du 28 mars prévoit près de 900 millions d'euros d'économie. Neuf cents millions qui seront supportés par les privés d'emploi, et eux seuls. Plus de la moitié de cette somme proviendra en effet de la révision du mode de calcul des indemnités de ceux qui sont le plus fragilisés, à savoir les chômeurs des catégories B et C, ceux enchaînant les emplois intérimaires, précaires ou à temps partiel. Sous prétexte d'harmoniser les conditions d'entrée dans le régime, les nouvelles modalités définies par l'accord vont entamer les droits qui leur étaient reconnus pour contrebalancer les conditions d'emploi dégradées dans lesquels ils évoluaient. Concrètement, près de 55 000 demandeurs d'emploi vont perdre jusqu'à 200 euros par mois d'allocation.

Ce n'est pas tout : les droits des chômeurs les plus âgés vont aussi être fortement entamés. En effet, ce texte entérine le report de la borne d'âge à partir de laquelle les droits à indemnisation des chômeurs passent de vingt-quatre à trente-six mois. Jusque-là fixée à 50 ans, elle est repoussée à 55 ans, avec comme seule compensation, l'introduction d'un palier à 53 ans garantissant jusqu'à 55 ans une durée d'indemnisation maximale fixée à trente mois. Autrement dit, pour économiser 400 millions d'euros, on a entamé les droits de 80 000 demandeurs d'emploi.

– **Deux mesures qui frappent les droits des salariés les plus précaires et les plus âgés, on le comprend... Mais en quoi touchent-elles le droit des femmes ?**

– Ces deux mesures touchent particulièrement les femmes parce que, plus que

les hommes, les femmes sont concernées par les temps partiels. Faut-il le rappeler, à elles seules, les femmes occupent 78 % de ces emplois. Elles sont aussi celles qui, proportionnellement, ont le plus de mal à trouver un emploi après 50 ans... Sans entamer les droits à l'indemnisation chômage des catégories les plus fragiles, une mesure toute simple aurait permis de trouver de nouvelles recettes : augmenter les cotisations sur les 133 000 plus hauts salaires, ceux supérieurs à 13 076 euros par mois. Une telle décision permettrait de récupérer huit millions d'euros sur une catégorie de salariés à très haut revenu, constituée essentiellement de dirigeants de grosses entreprises et représentée à 85 % par des hommes... Le Medef s'y est opposé.

– **Dans cet accord présenté comme équilibré par ses signataires, qu'apporte le patronat au financement du régime d'assurance chômage ?**

– Rien, pour l'essentiel. Car s'il a concédé une hausse des cotisations des entreprises de 0,05 point, celles-ci passant de 4 % à 4,05 %, cette augmentation censée rapporter 270 millions d'euros est annulée par une baisse de la cotisation au régime de garantie des salaires (Ags). Qui plus est, les microcotisations instituées en 2013 sur certains Cdd de moins de trois mois ont été supprimées, l'institution d'une taxe sur les emplois courts a été renvoyée à la négociation dans les branches. Et, faut-il s'en étonner : aussitôt l'accord signé, le patronat du commerce, celui de l'hôtellerie-restauration, des enquêtes d'opinion ou de l'intérim ont annoncé refuser toute discussion sur le sujet... Aucune avancée, donc puisque seules deux mesures viennent compenser ce compromis fort déséquilibré : le recul d'un mois du différé d'indemnisation

et l'assouplissement annoncé du seuil d'affiliation. Deux décisions satisfaisantes mais qui pèsent peu, bien peu, au regard des droits une nouvelle fois rognés des demandeurs d'emploi.

**– Il y a encore quelques semaines, nul n'imaginait que le patronat, qui avait quitté la table des négociations, y reviendrait. Comment expliquer ce changement d'attitude ?**

Les ennuis du candidat François Fillon n'y sont sans doute pas pour rien. De même que les projets d'étatisation de l'assurance chômage portés par Emmanuel Macron. Le Medef tient au paritarisme : un paritarisme dévoyé, un paritarisme qui lui assure, seul, le droit d'augmenter ou pas chaque mois de juin le montant des allocations-chômage. Mais un paritarisme qui lui assure aussi des sources de financement.

**– Quelle alternative la Cgt a-t-elle portée lors de ces négociations ?**

– Dans ces négociations, la Cgt a avancé plusieurs propositions. Parmi d'autres, une surcotisation sur les emplois courts et, comme j'y ai fait référence tout à l'heure, le dé plafonnement des cotisations sur les plus hauts salaires. Nous avons défendu l'idée d'une taxation des ruptures conventionnelles et la révision des exemptions d'assiettes de cotisations, par exemple sur les primes d'intéressement ou les stock-options qui font perdre 3 milliards d'euros de recettes chaque année au régime d'assurance chômage. Nous avons aussi rappelé qu'à elle seule, la suppression des inégalités de salaires entre les hommes et les femmes permettrait de faire entrer des sommes considérables dans le système de protection sociale. Selon un rapport de France Stratégie, la réduction des discriminations ferait augmenter le Pib de 6,9 %, soit près de 150 milliards d'euros, et les recettes publiques de plus de 2 % du Pib.

**– Quatre des cinq organisations syndicales membres du conseil d'administration de l'Unedic ont pourtant signé l'accord... Comment expliquer qu'il est si difficile de défendre les droits et la protection des salariés privés d'emploi ?**

– Moins d'un chômeur sur deux est indemnisé aujourd'hui en France, et la moitié des demandeurs d'emploi perçoivent moins de 970 euros net par mois sans que cela crée beaucoup d'émotion. Pourquoi cela est-il possible ? La vision comptable de la protection sociale l'ex-

**L'urgence n'est pas de garantir des droits a minima pour les travailleurs indépendants – droits dont on ne sait pas, d'ailleurs, de quelle manière ils seraient financés. L'urgence est de reconnaître le lien de subordination dans lequel ils évoluent.**

plique sans doute en bonne partie. Mais ce n'est pas la seule explication. L'une des plus importantes est l'isolement dans lequel sont les salariés privés d'emploi : la difficulté qu'il y a à les rassembler et à les organiser, le déni dans lequel la société se complaît face aux dégâts causés par la perte d'emploi. Il y a quelques mois, Jacqueline Farache, membre du groupe Cgt au Conseil économique, social et environnemental (Cese), a présenté un rapport sur « l'impact du chômage sur les personnes et leur entourage ». Cette étude, qui estimait que le chômage de longue durée faisait de 10 000 à 14 000 morts par an, est restée lettre morte. Le Medef en avait accepté les conclusions, puisqu'il avait voté le rapport. Et pourtant, rien ne bouge. Comme si la société préférait être dans le déni et ne pas voir.

Comme si elle préférait désigner le coût supposé de l'indemnisation des demandeurs d'emploi plutôt que d'envisager celui que représente le refus de véritables politiques de lutte contre le chômage, de transformation du travail, de réduction du temps de travail et de développement de l'industrie et des services publics.

**– Une proposition est avancée dans la campagne présidentielle, celle d'ouvrir un droit à l'indemnisation aux salariés démissionnaires et aux travailleurs indépendants ? Qu'en pensez-vous ?**

– Ce sont là deux situations bien différentes. Dans le premier cas, celui des salariés démissionnaires, il me semble qu'il faut étudier la chose dans le détail. En effet, s'exprime dans la société une véritable aspiration à la mobilité, mobilité que la Cgt veut encourager et protéger. Mais est-ce de cette façon qu'il faut avancer ? La question mérite attention. À ce jour, l'Unedic est extrêmement sévère pour les salariés qui quittent volontairement leur emploi. Ce n'est qu'après quatre mois de chômage non indemnisé qu'elle accepte d'étudier les dossiers des demandeurs d'emploi pour envisager, ou pas, le versement d'allocations. Incontestablement, cela n'est pas satisfaisant. Mais aller vers une indemnisation de la démission pourrait pousser les employeurs à abandonner les ruptures conventionnelles pour recourir à ce mode de rupture du contrat de travail. Or quoi qu'on pense des ruptures conventionnelles, elles garantissent des indemnités aux salariés. Des indemnités fondées sur des droits et des garanties collectives.

**– Et indemniser les travailleurs indépendants ?**

– Comment ne pas s'apercevoir que cette proposition arrive au moment même où la mobilisation des chauffeurs d'Uber, des livreurs de Deliveroo et d'autres plateformes se construit. L'urgence n'est pas de garantir des droits a minima pour les travailleurs indépendants – droits dont on ne sait pas, d'ailleurs, de quelle manière ils seraient financés. Ce n'est pas d'une protection sociale a minima dont ont besoin ces personnes mais d'une protection sociale pleine et entière. L'urgence est de reconnaître le lien de subordination dans lequel ils évoluent. Elle est de les ramener vers le statut de salarié qui devrait être le leur, non de leur concéder quelques compensations pour mieux tirer l'ensemble des travailleurs vers le bas. ◀

**Propos recueillis par Martine HASSOUN**

NÉGOCIATION

# LE PORTAGE SALARIAL ENFIN ENCADRÉ ET SÉCURISÉ

LES SYNDICATS UNANIMES ET LE REPRÉSENTANT DES EMPLOYEURS ONT SIGNÉ LA CONVENTION COLLECTIVE DÉDIÉE À CETTE FORME PARTICULIÈRE D'EMPLOI, DÉSORMAIS OUVERTE AUX TECHNICIENS EXPERTS.



VINCENT ISORE / MAXPPP

**A**près seulement trois mois et demi de négociation, la convention collective dédiée au portage salarial a été signée à l'unanimité des négociateurs : Cgt, Fo, Cfe-Cgc, Cfdt et Cftc et le syndicat des employeurs, le Peps (Professionnels de l'emploi en portage salarial). Une surprise, pour beaucoup, tant le processus de négociation a été rapide. Pas pour Jean-François Bolzinger, négociateur de la Cgt et vice-président de l'Observatoire paritaire

du portage salarial : « Cette convention est la traduction d'un dialogue qui s'est noué depuis plusieurs années entre les acteurs sociaux du portage salarial, notamment au sein de l'Observatoire paritaire. Ce sont ces acteurs qui se sont déjà engagés pour l'ordonnance du portage salarial, en 2015, et la reconnaissance du portage salarial en tant que branche d'activité professionnelle », le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Conclue pour une durée de cinq ans\*,

cette convention permet la mise en place d'un cadre juridique solide, « le meilleur compromis possible », pour reprendre les termes de Jean-François Bolzinger. D'abord parce qu'elle définit les conditions requises pour exercer le portage salarial. En précisant en premier lieu le degré d'autonomie requis. Ainsi, cette autonomie se traduit par « l'aptitude à démarcher les entreprises clientes de son choix, à définir le cadre et l'étendue de sa prestation ». Le salarié porté, en outre, décide lui-même de « l'organisation de son emploi du temps » et de la répartition des tâches en organisant ses temps de repos et de travail. Les autres critères concernent la qualification (minimum Bts ou Dut) et l'expertise. Enfin le revenu minimum brut global ne peut être inférieur à 77 % du plafond de la sécurité sociale (actuellement 2 452 euros), soit environ 2 000 euros nets par mois.

\*À l'issue de cette période, sauf opposition majoritaire, elle deviendra à durée indéterminée.

## De quoi parle-t-on ?

Le portage salarial est un statut qui permet à des professionnels autonomes de créer ou d'exercer leur activité comme experts, consultants, formateurs ou prestataires de services, sans les contraintes et les risques liés à la création d'entreprise. C'est une alternative à l'auto-entrepreneuriat.

Ces professionnels sont alors salariés d'une société de portage, tout en réalisant leurs missions de manière autonome.

La France compte aujourd'hui environ 50 000 salariés portés, soit 30 000 en équivalent temps plein. Avec cette nouvelle convention, le nombre de salariés concernés devrait progresser. Dans les années à venir, il pourrait situer entre 60 000 et 80 000 selon les estimations.

Dans la mesure où l'ordonnance du 2 avril 2015 prévoyait une rémunération minimale plus élevée (2377 euros bruts mensuels pour un temps plein), « cela règle enfin le problème des techniciens experts qui n'avaient d'autre choix, jusqu'à présent, que d'être auto-entrepreneurs, avec tous les inconvénients et les risques que cela suppose », précise Jean-François Bolzinger. Cela atténue également les inégalités salariales territoriales, certains experts ne pouvant être portés dans les régions où les rémunérations étaient plus faibles qu'ailleurs. Au-delà, les critères définissant le salarié porté, en reprenant notamment certains articles de l'accord Agirc, permettent de poser les principes d'un élargissement du statut cadre aux salariés qualifiés à responsabilités, à l'heure où celui-ci est attaqué.

### Une sécurisation individuelle et collective des parcours

L'accompagnement étant le cœur du métier du portage salarial, un effort réel est fait sur la formation. Ainsi, de manière à sécuriser les parcours professionnels, un fond de mutualisation est créé. La convention collective prévoit que 1,6% de la masse salariale – c'est plus que ce que prévoit la loi – soit consacré à la formation des salariés portés, dont 0,3% sera spécifiquement dédié à ce fond. En outre, le salarié porté qui se trouve en période d'inactivité pourra s'appuyer sur une réserve personnelle qui lui permettra de compter sur 10% de rémunération brute. Pour la Cgt, des jalons sont ainsi posés dans la construction d'une défense solidaire des travailleurs autonomes, pour « conquérir en particulier une Sécurité sociale professionnelle adossée au nouveau statut du travail salarié ».

Dans les mois qui viennent, un accord de méthode doit encore venir préciser un certain nombre de modalités, comme le droit à la formation, la prévoyance ou le droit syndical. En attendant, pour Jean-François Bolzinger, cela a marché car se sont véritablement les acteurs du portage qui ont négocié, dans le cadre d'une négociation loyale, avec une élaboration collective de la convention utilisant les contributions de chacun, en partant de l'intérêt des salariés. Le résultat est double : il montre qu'il est possible de mettre en place en place des droits nouveaux, à l'inverse de la démarche de déréglementation du droit du travail ; il acte la naissance d'une branche professionnelle, à l'heure où leur réduction, précise la Cgt dans un communiqué, « est orchestrée par le Medef et planifiée par la loi Travail ».

Christine LABBE

## ALLEMAGNE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA CROISSANCE

L'économie allemande se porte bien. L'année 2016 s'est soldée par une croissance solide de 1,9%, soit le taux le plus élevé depuis cinq ans. La consommation des ménages a été au rendez-vous. Les dépenses de l'État ont augmenté, les entreprises ont relancé leurs investissements. Mais le décor a son envers. Dans une étude qu'il vient de publier, le Paritätische Gesamtverband, un collectif de six associations, estime que le dénuement touche ou menace désormais 15,7% de la population. Il est en hausse de 1,7% en un an, un record. Le phénomène se répand dans la quasi-totalité des länder. À l'ouest, seuls Hambourg et la Bavière y échappent. À Berlin et dans la Rhur, le taux de chômage a augmenté ces dix dernières années de 59%, passant de 10,7% à 15,9%. Selon le quotidien *Süddeutsche Zeitung*, près d'un million de retraités dans le pays travaillent pour arrondir leurs fins de mois. Parmi eux, plus de 100 000 sont âgés de 75 ans et plus. Avec le soutien des syndicalistes du Dgb, Paritätische Gesamtverband prévoit une conférence nationale sur la pauvreté les 27 et 28 juin.

## BELGIQUE UN DUMPING SOCIAL BIEN RODÉ

Le Syndicat des employés, techniciens et cadres (Setca) de la Fgtb a décidé de mener campagne contre les pratiques de la société Tech Mahindra, principalement active dans le secteur des télécoms et faisant un usage immodéré des travailleurs détachés. Après avoir annoncé un licenciement

collectif en 2016 et mis à la porte 70 salariés, l'entreprise en a remplacé un grand nombre par des travailleurs indiens employés de la même façon. En dix ans, le nombre de contrats de détachés indiens dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a été multiplié par quatre. Aujourd'hui, conséquence d'un accord bilatéral conclu entre l'Inde et la Belgique

autorisant l'engagement de travailleurs indiens jusqu'à cinq ans sous contrat de travail indien, près de 7% des travailleurs occupés dans le secteur informatique en Belgique sont indiens.



INDRANIL MUKHERJEE / AFP

## INDE TREIZE CONDAMNATIONS À LA PRISON À VIE

Le 18 mars, un tribunal de la banlieue de New Delhi a rendu son verdict dans l'affaire qui, le 18 juillet 2012, avait fait un mort au sein de l'entreprise automobile Maruti Suzuki Manesar Plant. Un des cadres dirigeants de l'usine avait été tué au cours d'une révolte des ouvriers, maltraités parce qu'« intouchables ». Treize d'entre eux ont été condamnés à la prison à vie, quatre à cinq ans et quatorze autres ont été libérés, leur peine étant déjà accomplie. Alors que le syndicat de l'entreprise assure qu'il n'y a aucune preuve impliquant ces salariés dans les faits qui leur étaient reprochés, la Cgt a condamné le verdict du tribunal le 20 mars, et exigé la libération immédiate de tous les travailleurs. « La décision rendue le 18 mars est incompatible avec les droits fondamentaux », a-t-elle déclaré.

# Du profit à l'investissement

## Analyse

En ouverture de ces rencontres consacrées aux rapports entre marchés financiers et entreprises, trois intervenants exposent leurs points de vue sur l'émergence du capitalisme actionnarial au sein de l'entreprise, sur ses conséquences sur le rapport des forces entre capital et travail ainsi que sur les finalités de l'entreprise elle-même et son rapport à son environnement, au sens le plus large du terme.



PHOTOS: NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE



### SOMMAIRE

- LAURENT CORDONNIER**  
LA DÉRIVE DU COÛT DU CAPITAL  
PAGE 17
- THIERRY BODIN**  
UN POUVOIR ACTIONNARIAL PRÉDATEUR  
PAGE 18
- EVA JOLY**  
LA FRAUDE FISCALE,  
HOLD-UP MONDIALISÉ  
PAGE 18
- DÉBAT DE L'ACTIONNAIRE À L'EUROPE**  
PAGE 19
- TABLE RONDE**  
CONTRE-POUVOIRS :  
À L'ÉPREUVE DU POSSIBLE  
PAGES 20-22
- TABLE RONDE**  
PROPOSITIONS : POUR RESTAURER  
LE PROJET D'ENTREPRISE  
PAGES 23-25
- CONCLUSIONS**  
RENOUER AVEC LE PROGRÈS  
TECHNOLOGIQUE ET SOCIAL  
EST À PORTÉE DE MAIN  
PAGE 26-27

# stérile utile



## Laurent Cordonnier La dérive du coût du capital

En s'appuyant sur une étude portant sur le coût du capital comme indicateur de la financiarisation des entreprises, Laurent Cordonnier<sup>(\*)</sup> souligne à quel point les années 1980 ont marqué un tournant décisif dans les transformations historiques du capital. Cette période voit le pouvoir actionnarial restauré avec, notamment, la liberté de circulation des capitaux, la réouverture des marchés financiers, la constitution d'une épargne dite « de masse » et la montée en puissance des investisseurs institutionnels.

Cette restauration ne modifie pas que la gouvernance des entreprises : elle leur assigne de nouveaux objectifs, notamment celui de créer de la valeur pour l'actionnaire. Un euro investi dans une entreprise doit pouvoir être revendu à profit sur les marchés financiers. Cet objectif cardinal est totalement structurant ; il joue en cascade sur les choix des firmes en matière d'investissement et de salaires, sur la base du « *downsize and distribute* », à savoir : réduire les coûts, distribuer aux actionnaires. Cette redistribution se lit dans la comptabilité nationale à travers un indicateur simple, qui est le montant de la somme des intérêts versés par les entreprises au regard de l'investissement consenti. Des années 1960 aux années 2000, ce ratio varie évidemment mais signale une véritable explosion des coûts financiers du capital productif à partir des années 1980 : cela va jusqu'au point qu'un euro en finance coûte cinquante centimes par an.

Tout ceci se construit en l'absence de toute justification économique : les gratifications accordées ne rémunèrent aucun « risque » particulier couru par l'investisseur. Il n'existe aucun lien entre l'augmentation des dividendes et les variations des intérêts versés, ceux-ci ne peuvent donc pas ...

...

justifier celle-là, d'autant que les actionnaires contribuent de moins en moins.

Le système hélas, fonctionne comme agent de contamination: toutes les entreprises sont, à un moment ou un autre, prises dans le jeu de ses logiques et de ses conséquences: sous-traitance, Lbo, normes comptables et de rendement. Avec une norme financière qui subordonne la décision d'investir à une exigence de rendement de 15%, c'est tout un monde qui est menacé de disparition: celui des projets dont le niveau de rendement est évalué entre 2% et 15%...

(\*) Économiste au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, université Lille-I, coordonnateur de l'étude sur le coût du capital.

## Thierry Bodin Un pouvoir actionnarial prédateur



Avec un chiffre d'affaires de 34 milliards d'euros, Sanofi caracole en tête des entreprises pharmaceutiques françaises et s'affiche seconde au plan européen. Aux côtés d'acteurs économiques comme Bnp et Total, c'est une des grandes figures du capitalisme français. Mais, souligne Thierry Bodin<sup>(\*)</sup>, ce succès repose largement sur des pratiques artificielles: chaque année, l'entreprise rachète une partie de ses propres actions afin d'en faire monter le cours, ce qui lui permet de verser chaque fois davantage de dividendes aux actionnaires, au prix d'un endettement pesant. Cette stratégie permet de doper la rémunération du directeur général via une partie variable qui est calculée en fonction des résultats financiers mais aussi de «*la poursuite de la transformation*». Autrement dit, de sa capacité à conduire toujours plus loin et sans discontinuer les restructurations de tous ordres qui vont aboutir à valoriser l'entreprise. Ce type de rémunération qui fait du directeur général l'obligé des actionnaires installe littéralement ces derniers au pouvoir. Leur moindre désir prend des allures de sommation et renvoie loin à la périphérie les intérêts de l'entreprise comme personne morale. C'est ce qu'illustre d'ailleurs la création d'un «comité de

AVEC LA  
DÉCISION  
D'INVESTIR À  
UNE EXIGENCE  
DE RENDEMENT  
DE 15%, C'EST  
TOUT UN MONDE  
QUI EST MENACÉ  
DE DISPARITION:  
CELUI DES  
PROJETS DONT  
LE NIVEAU  
DE RENDEMENT  
EST ÉVALUÉ  
ENTRE 2%  
ET 15%...

décision stratégique» en charge de préparer les travaux du conseil d'administration en étudiant «*les opportunités de désinvestissement*» et les «*stratégies financières et boursières et les grands équilibres financiers*».

Tout ceci percuté la vraie nature de l'entreprise, sa finalité, qui est de soulager et de soigner. Afin d'illustrer la profondeur de ce renversement, Thierry Bodin cite son directeur général qui, plutôt que de dire: «*nous devons soigner le cancer*», avait préféré cette autre formule: «*Nous ne pouvons pas être absents du marché de l'immuno-oncologie*.» Au-delà de son caractère inconsciemment cynique quant aux objectifs de l'entreprise, la formule témoigne du décalage abyssal qui se creuse entre la réalité des métiers qui se complètent et finalement la composent, et des décideurs qui ne les envisagent qu'au travers de leurs coûts supposés, et sans aucunement prendre en compte les synergies professionnelles à l'œuvre.

Pour le délégué Cgt, sortir de cette spirale dépressive suppose d'aller vers une appropriation sociale; laquelle et sous quelles formes, cela relève du débat. Mais le statu quo est invivable.

(\*) Délégué syndical central Cgt chez Sanofi.

## Eva Joly La fraude fiscale, hold-up mondialisé

Eva Joly<sup>(\*)</sup> commence là où avait terminé Thierry Bodin: il n'est pas possible, dit-elle, de continuer à vivre dans un monde dominé par des sociétés transnationales qui ne respectent ni les ressources, ni les personnes, ni les syndicats. Ces sociétés qui structurent largement les rapports Nord-Sud, comme le quotidien de centaines de millions de personnes, se comportent en véritables pillards. Champions de la triche comptable et de la fraude fiscale, elles ont développé des stratégies d'accords internes aux groupes qui leur permettent de jouer avec les prix de transferts et avec la fiscalité comme un illusionniste s'amuse à faire disparaître et réapparaître ses cartes. Car les lois acceptent l'illusion des filiales autonomes et libres, sans prendre en considération la réalité du groupe, groupe qu'il faudrait taxer comme tel. Leurs bénéficiaires se retrouvent à l'île Maurice ou aux îles Caïman grâce à une «optimisation fiscale» qui provoque un véritable cortège de désolations et de pillages.

Cette fraude fiscale – qu'elle soit ou non légale – est un facteur d'affaiblissement considérable, qui porte bien au-delà des frontières nationales. Le Luxembourg, ce petit pays si propre sur lui, et qui fait finalement commerce de sa souveraineté, en est un parfait exemple. Lorsque l'impôt devient inexistant pour se transformer en hausse de 30% des dividendes versés aux actionnaires, cela signifie que le pays va fonctionner sur un mode prédateur.



De fait, il va vivre sur l'argent volé – il n'y a pas d'autre mot – à la fiscalité des pays dont relèvent les fraudeurs. Installé au cœur de l'Europe, le système a été porté au sommet du pouvoir avec la promotion de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission européenne, avec le coupable concours des libéraux et des sociaux-démocrates. Eva Joly se félicite que les commissions d'enquête qui se sont tenues autour du Luxleaks aient décrit le système de fraude et débouché sur des propositions concrètes pour y remédier, comme elle se félicite des campagnes réalisées par certains syndicats, tels la Cgt McDo, pour dénoncer au grand public les pratiques d'évitement fiscal des firmes, campagnes qui ont leur traduction juridique. Lorsque McDo affiche zéro profit dans un pays, cela justifie qu'il continue à payer ses salariés au Smic.

Elle clôt son propos sur la nécessité d'un retour à la norme commune pour les transnationales, nécessité qu'elle illustre en s'appuyant sur deux situations d'exceptions. La première est illustrée par le poids des 30 000 lobbyistes travaillant à Bruxelles, qui interviennent et pèsent à tout moment sur les procédures parlementaires et les débats. Si le principe n'est pas, en soi, diabolique, cette asymétrie entre lobbys et parlementaires est telle qu'elle pose des problèmes majeurs de fonctionnement et de corruption. La seconde est l'existence de tribunaux internationaux privés. Ils ne sont pas chargés d'une justice internationale s'appuyant, par exemple, sur les conventions de l'Organisation internationale du travail, et ne sont pas que par leurs seuls intérêts financiers, éventuellement «menacés» par des décisions sociales adoptées par tel ou tel gouvernement.

(\*) Députée européenne.

## Débat

# De l'actionnaire à l'Europe

De nombreuses interventions dans la salle illustrent à partir d'autres entreprises les analyses des trois intervenants; ainsi ce syndicaliste d'Ibm qui signale l'oxymore utilisé par sa direction: «*décroissance profitable*» et ce qu'il dissimule:

PARADOXE :  
AIRBUS A DES  
CARNETS DE  
COMMANDES  
PLEINS MAIS  
N'INVESTIT PLUS  
DANS LA R&D  
AU PRÉTEXTE  
QU'IL LUI SERA  
POSSIBLE  
D'ACHETER  
SUR ÉTAGÈRE  
DANS LES  
START-UP.

manipulations comptables mais également dépôt systématique des brevets dans des paradis fiscaux. Un intervenant salarié chez Airbus souligne le paradoxe qui amène son entreprise à avoir des carnets de commandes pleins tout en n'investissant plus dans la R&D au prétexte qu'il lui sera possible d'acheter sur étagère dans les start-up.

Une salariée de Diagnostic Pasteur, «*actionnaire minuscule*», s'interroge sur le pouvoir que confère aux salariés la possession d'actions. À quoi fait écho une intervention précisant qu'un salarié peut être actionnaire et qu'il existe différentes sortes d'actionnariat: Air Liquide, par exemple, privilégie l'actionnariat familial... Un fonctionnaire territorial fait un parallèle entre sa situation et celles décrites à la tribune: «*Les collectivités sont entrées de plain-pied dans le monde de la finance et ses logiques. Les habitants sont actionnaires, on sabre les emplois publics et on redéploie.*» Un autre intervenant souligne que la systématisation de la sous-traitance et de ses contrats commerciaux est l'une des mécaniques par lesquelles la financiarisation opère. Une autre intervention souligne que les normes comptables, socialement construites, doivent à ce titre être considérées comme des enjeux et non comme des données intangibles. Un intervenant interroge enfin la volonté et les capacités de résistance des États nationaux et singulièrement de l'Europe face au capitalisme mondialisé.

Invités à réagir, les intervenants reviennent rapidement sur quelques-uns des aspects évoqués. Laurent Cordonnier signale qu'il ne souscrit pas au parallèle entre multinationale et collectivité locale: l'électeur, précise-t-il, n'est pas actionnaire. Les collectivités subissent des politiques d'austérité lourdes et c'est plutôt de ce côté-là qu'il faut chercher un lien et prendre la mesure de leur relative impuissance vis-à-vis des grandes firmes. Sur l'actionnariat, il confirme qu'il participe d'une réelle diversité – flottant, disséminé, familial – mais que le problème est plutôt de lui opposer, dans l'entreprise et quelles que soient ses formes, d'autres parties prenantes: société civile, élus...

Thierry Bodin réagit à son tour sur la problématique de l'actionnariat salarié en précisant que chez Sanofi, il concerne 1,5 % des salariés, «*ce n'est pas vraiment d'un grand poids. L'essentiel, c'est de déplacer les lieux de pouvoir et d'en modifier la nature profonde. Parce qu'accepter de troquer une politique industrielle contre une poignée d'actions, c'est un jeu de dupes inacceptable...*»

Eva Joly, enfin, revient sur les enjeux européens et de la mondialisation financière. Si elle déplore l'orientation libérale accentuée de la Commission, elle considère qu'il est souhaitable de lutter pour une Europe qui protège les citoyens et impulse d'autres politiques. «*Les textes qui existent permettent de combattre les pratiques de fraude fiscale; encore faut-il qu'il y ait des mobilisations et un personnel politique de qualité pour diriger l'UE. Nous n'avons pas besoin de moins d'Europe mais de plus, car la structure européenne est la seule qui permette de peser sur les affaires du monde.*» ◀

# Contre-pouvoirs

## À l'épreuve du possible

Quand deux chefs d'entreprise et trois syndicalistes témoignent de la définanciarisation de leurs entreprises, les propos sont décapants. Succès, défis, désillusions et appels à la transgression : écho de la première table ronde.

Quel moyen pour reprendre le pouvoir face aux actionnaires ? Pour répondre à cette question au cœur de la première table ronde, deux chefs d'entreprise entament la discussion. Deux patrons pas tout à fait comme les autres : Anthony Gratacos, Pdg de l'entreprise de transport Gratacos Père & fils, et Bruno Arasa, directeur général de l'imprimerie coopérative Hélio-Corbeil. L'un et l'autre sont arrivés à ce poste sans l'avoir projeté. Leurs responsabilités actuelles ne sont le fruit d'aucune stratégie de carrière. Le premier a racheté l'entreprise dont il était directeur d'exploitation pour éviter que 20 emplois ne disparaissent. Le second s'est lancé dans la direction d'entreprise au terme de plusieurs années de lutte pour sauver l'une des plus grosses imprimeries françaises et, avec elle, une centaine d'emplois ; en quelques jours, il a troqué son statut de technicien et son mandat de secrétaire de syndicat Cgt chez Hélio-Corbeil pour celui de dirigeant...

### Passage au logiciel libre

Quelles marges de manœuvre leur expérience laisse-t-elle entrevoir dans le rapport entre capital et travail ? Anthony Gratacos raconte quelles étaient ses intentions à la reprise de l'entreprise : « *Ce que je voulais était fonder son développement sur une stratégie à long terme, sur des choix sociaux, éthiques et environnementaux qui tournent le dos aux politiques prédatrices des grands groupes.* » Pour ce faire, une de ses priorités, d'emblée, est de s'émanciper de l'emprise de Google, qui assure la régie publicitaire de Gratacos Père & fils. Le combat est homérique. La multinationale n'apprécie guère ceux qui veulent tracer leur propre chemin. Et pour bien le faire comprendre, elle lui retire deux mois de suite son référencement, c'est-à-dire sa visibilité auprès des clients potentiels, et prévient qu'elle ne lâchera pas. Anthony Gratacos ne cède pas à la pression. Il fait savoir par voie de presse qu'il ne reviendra pas en arrière. « *Ça n'a pas été facile, raconte-t-il. Il nous a fallu une année pour retrouver notre position sur le marché. Mais la décision était prise et nous ne voulions pas transiger.* »

Hors de question de céder 10 % du chiffre d'affaires

de la société pour assurer sa publicité « *à une multinationale qui paye ses impôts dans les paradis fiscaux, salarie son personnel dans les contrées qui pratiquent le dumping social tout en usant et abusant des aides de l'État. Cette somme nous en avons besoin si nous voulions redresser l'entreprise. D'autres solutions étaient possibles pour nous faire connaître.* ». Gratacos Père & fils innove alors dans sa politique de communication et parvient à passer l'obstacle, puis se lance dans une autre bataille : l'abandon des logiciels payants et onéreux de Microsoft pour privilégier les logiciels libres. Il lui faut prendre un peu de temps pour former le personnel, le familiariser avec les nouveaux outils informatiques. Mais, une fois encore, ce choix permet à l'entreprise de se libérer de l'emprise des fournisseurs et de gagner de l'argent. « *Et cela a eu un autre effet, témoigne son dirigeant : celui de renforcer le collectif de travail et l'implication des salariés...* » Il est possible de faire bouger les lignes : Bruno Arasa n'a nullement l'intention de le contredire. Il y a cinq ans, Hélio-Corbeil a failli disparaître corps et âme. Aujourd'hui, elle produit et emploie une centaine de personnes. « *Aucune fatalité aux fermetures d'usine* », assure-t-il. Mais pas question, pour l'ancien militant, de taire la complexité du combat pour une autre logique gestionnaire des entreprises : « *Éloigner les financiers des conseils d'administration ne suffit pas à asseoir la pérennité d'une société, prévient-il. D'abord parce que même en Scop, une société comme Hélio-Corbeil continue d'être soumise aux prix, aux délais, aux carnets de commandes de ses clients. Nous sommes prestataires de services. Nous n'avons pas un accès direct aux clients finaux. Donc, si nous nous sommes émancipés des fonds de pension, nous restons soumis aux politiques des donneurs d'ordre.* » Ensuite, explique-t-il, parce que le départ des actionnaires extérieurs à l'entreprise ne règle pas quelques questions essentielles : pourquoi travaille-t-on ? Quel projet a-t-on pour son entreprise ? Quelle place, quel sens donne-t-on à sa participation au capital de l'entreprise ?

« *À la reprise en coopérative d'Hélio-Corbeil,*



De Gauche à droite :  
Bruno Arasa, Brigitte Jonon,  
Vincent Gautheron,  
Anne de Haro,  
Laurent Trombini,  
Anthony Gratacos.

LA PLACE DES  
CADRES ET LES  
FONCTIONS QU'ILS  
OCCUPENT SONT,  
POUR L'ESSENTIEL,  
IRREMPLAÇABLES.  
LA SCOP  
NE TRANSFORME  
PAS D'UN COUP  
LES ASPIRATIONS  
DES SALARIÉS  
À D'ABORD ET AVANT  
TOUT GAGNER  
LEUR VIE.

raconte Bruno Arasa, *décision avait été prise qu'aucun dividende ne serait jamais versé. Que nous réinvestirions tout ce que nous pourrions. Cette position reste encore à défendre.*» La défiance financiarisation ne suffit pas à conjuguer les intérêts des salariés et ceux de l'entreprise. Elle n'indique pas les moyens de protéger les uns et les autres sans rien abandonner des contraintes financières liées au développement d'une société. Encore moins les moyens pour les syndicalistes de tenir leur rôle...

### 35 heures : « une performance par le haut »

L'entreprise alternative par l'exemple : les deux témoignages font mouche. Des rangs des syndicalistes présents, les questions affluent. Sur la capacité que des entreprises émancipées des actionnaires ont à réduire le temps de travail : « *Aucune difficulté*, assure Anthony Gratacos. *Quand j'étais salarié, j'y étais favorable. Quand je suis devenu Pdg, je le suis resté. Je n'y vois pas qu'une question financière mais aussi une façon de gagner de la performance par le haut : en améliorant l'organisation du travail et la satisfaction du personnel. On est donc passé aux 35 heures payées 39.* » Sur la place de l'encadrement et celle des Irp dans les Scop : « *Deux questions plus compliquées qu'il n'y paraît*, témoigne Bruno Arasa. *D'abord parce que la place des cadres et les fonctions qu'ils occupent sont, pour l'essentiel, irremplaçables. Ensuite parce que la Scop ne transforme pas d'un coup les aspirations des salariés à d'abord et avant tout gagner leur vie.* » Dans ce cadre, les élus et mandatés peuvent-ils vraiment faire évoluer leur rôle et leur fonction ? Leur est-il vraiment possible d'œuvrer au développement d'un projet d'entreprise sans rien

lâcher des revendications de leurs collègues ? Le propos est inattendu. Décapant. Il témoigne de l'entreprise alternative au quotidien, telle qu'elle se construit, avec les défis à relever qui lui sont posées.

### Impliquer Thales dans l'imagerie médicale

Les deux interventions suivantes reviennent sur un terrain plus familier. Laurent Trombini, coordinateur Cgt Thales, expose la bataille menée par son organisation depuis cinq ans déjà chez le géant de l'électronique « *pour la création d'une filière française de l'imagerie médicale* ». Un combat décidé après que le groupe a voulu vendre cette activité pour la seule et unique raison qu'« *elle n'était pas dans son cœur de métier* ». « *Le constat sur lequel nous nous sommes appuyés est le suivant : dans le domaine des technologies de la santé, la France a un énorme potentiel, des capacités reconnues internationalement. Mais elle manque d'industriels majeurs prêts à les développer et à les exploiter* ».

Pourquoi Thales ne s'y attellerait pas ? « *Le groupe a les moyens de le faire. Avec des chercheurs, des universitaires et des salariés, la Cgt a développé les arguments qui démontrent la pertinence du projet. Il est viable à condition que la société accepte de prendre des risques, de s'exonérer de la pression des actionnaires pour se projeter dans une activité de recherche et développement qui, à moyen ou à long terme, lui assurera un retour sur investissement.* » Le témoignage est précieux. « *À force de mobilisation, confie Laurent Trombini, le groupe a accepté de nous suivre et de développer quelques produits. Mais ce sont des projets de trop faible envergure au regard de sa surface financière, technologique, de compétence et de production.* »

POURQUOI SE LIMITER À UN DIALOGUE SOCIAL ET NE PAS ÉTABLIR AVEC LES DIRECTIONS UN "DIALOGUE FINANCIER" SUR L'ENTREPRISE ? NOTRE FONCTION N'EST PAS DE NOUS SUBSTITUER AUX DIRECTIONS POUR GÉRER LE PERSONNEL ET LES PLANS SOCIAUX QUI NOUS SONT IMPOSÉS. ELLE EST DE DÉFENDRE LES SALARIÉS.

Bruno Arasa,  
Brigitte Jonon.



- ... Et si l'État actionnaire jouait son rôle face aux financiers, suggère-t-il, son rôle de stratège et de facilitateur du développement industriel, ne serait-il pas plus facile d'avancer ?

#### « Être radicaux et transgressifs »

L'intervention qui lui succède, celle de Brigitte Jonon, administratrice salariée Cgt à la Poste, tombe à pic. La situation dans laquelle évolue le syndicalisme est ici, bien sûr, fort différente. À ceci près que, dans cette entreprise aussi, se pose la question du rôle et de la responsabilité de l'État actionnaire, des pressions qu'il peut ou non exercer pour défendre la place des salariés au sein des conseils d'administration. Alors que le dirigeant syndical de Thales vient de dénoncer le refus répété de la puissance publique d'occuper la place qui lui revient dans le développement d'une filière française de l'imagerie médicale – « avec 27% du capital, beaucoup de choses seraient possibles » –, Brigitte Jonon élargit le propos : « À la Poste, la situation est plus marquée encore. L'État possède 73,68% des actions, la Caisse des dépôts 26,32%. Autrement dit, la totalité de l'actionariat est publique. Et bien, malgré cela, témoigne-t-elle, nous parvenons difficilement, nous aussi, à nous faire entendre. » Le secret des affaires a la vie dure, même dans des entreprises détenues en totalité par la puissance publique. « À croire que leur place n'a, en France, jamais été vraiment acceptée », commente en aparté, dans l'assistance, un militant. Depuis les années 1930 existe, dans l'Hexagone, le statut d'administrateur salarié. D'abord créé à la Sncf, il s'est répandu, au fil des décennies et de la transformation de la législation, jusque dans les entreprises de 1 000 salariés. Ces mandats ont pourtant encore bien du mal à jouer leur rôle.

Définanciarisation de l'entreprise et innovation

sociale. Syndicalisme et alternative industrielle. Secret des affaires et droits d'intervention dans la gestion. L'heure tourne. La parole revient à Anne de Haro. Déléguée syndicale chez Wolters Kluwer France, conseillère prud'homale, juriste en droit social, elle n'y va pas par quatre chemins. « Je n'ai aucune prétention à détenir une méthode pour définanciariser l'entreprise. J'ai juste une conviction, dit-elle. Si nous voulons avancer, il nous faut être radicaux et transgressifs. » Radicaux parce que, explique-t-elle, le syndicalisme doit s'attaquer à la source des problèmes : à la racine des maux qu'il affronte. Transgressifs, parce qu'il lui faut sortir de la sphère où l'on veut trop souvent le cantonner.

« Pourquoi se limiter à un dialogue social et ne pas établir avec les directions un "dialogue financier" sur l'entreprise ? » reprend-elle. « Notre fonction n'est pas de nous substituer aux directions pour gérer le personnel et les plans sociaux qui nous sont imposés. Elle est de défendre les salariés. Et pour cela de les aider à comprendre la façon dont les groupes organisent leur insolvabilité, mettent en place les montages les plus scabreux pour échapper à leurs obligations, qu'elles soient fiscales ou salariales. Les directions refusent de nous dévoiler leur stratégie. Décryptons-la pour défendre l'emploi et allons sur le terrain que l'on nous refuse : celui de la gestion financière des entreprises. »

Cette proposition, la militante ne s'imaginait pas la formuler il y a quelques années encore. Elle en a compris l'urgente nécessité au fil de près de dix ans de combat acharné pour comprendre le montage capitaliste permettant à son employeur de ne plus être assujéti à l'impôt sur les sociétés et de « ruiner toute possibilité de dégager une réserve de participation »<sup>(1)</sup>. Le travail a été dur et compliqué. Il a nécessité obstination et formation. Mais il a été payant. Le 26 février 2016, la Cour d'appel de Versailles a condamné la société Wolters Kluwer France à restituer aux salariés la participation qu'elle leur avait subtilisée.

« Le combat qui a été le nôtre doit nous servir de leçon. Si nous en étions restés aux seules questions sociales dans lesquels on veut nous cantonner, nous aurions perdu. En nous attaquant aux décisions économiques et financières de l'entreprise et à la manière dont elles avaient été organisées, nous avons démontré aux dirigeants de la multinationale que tout n'est pas permis. "There's no alternative", voulait faire croire Margaret Thatcher. Et bien si, il en existe, conclut la militante. À condition d'être radical et transgressif, à condition de réinvestir le droit civil et le droit des sociétés pour mieux comprendre et parfois contrer les projets financiers, nous pouvons l'imposer. Nous pouvons démystifier le langage totalisant utilisé dans l'entreprise pour mieux défendre les droits des salariés. »

Martine HASSOUN

# Propositions Pour restaurer le projet d'entreprise

La deuxième table ronde a permis de débattre de pistes très concrètes pour gagner des droits nouveaux pour les salariés, refonder le statut de l'entreprise comme de ses dirigeants, et financer le développement économique en dehors des marchés financiers.



Quel nouveau statut pour l'entreprise et quels nouveaux droits pour les salariés? Animée par Sylvie Durand pour l'Ugict-Cgt, la deuxième table ronde a permis de croiser les approches syndicale, sociologique et économique autour d'un certain nombre de propositions pour répondre aux deux questions posées. Plusieurs thèmes ont été abordés: le financement de l'économie réelle et la relance de l'industrie, le statut de l'entreprise et de ses dirigeants, la participation de l'encadrement dans l'élaboration des choix stratégiques...

En ouverture de cette table ronde, Kevin Levillain, sociologue et enseignant-chercheur à Mines ParisTech (École nationale supérieure des mines), rappelle les éléments qui fondent le questionnement sur le statut de l'entreprise, en se référant aux travaux de Blanche Segrestin et d'Armand Hatchuel, enseignants dans la même école. Ce statut pose un double enjeu: celui de

la mutation de la gouvernance des entreprises et du management, avec une omniprésence des critères financiers à court terme. Or ces stratégies peuvent être contre-productives pour l'innovation et pour le progrès. Avant d'envisager les leviers d'actions possibles, il faut au préalable retrouver les origines de cette déformation du management, analyser les facteurs de représentation des managers comme des agents directs des actionnaires qui vont agir pour leurs intérêts. Kevin Levillain explique: «*La diffusion de cette doctrine joue sur un déséquilibre profond du droit qui entretient une confusion entre "entreprise" et "société commerciale" et donne des prérogatives aux actionnaires sans pour autant protéger ou stabiliser le projet collectif de l'entreprise. Autrement dit, si les actionnaires soutiennent un projet innovant, ce projet peut être soumis à un changement d'actionnariat et être ainsi remis en question.*»

## Vers une «loi Ecopla»?

Porte-parole du collectif Ecopla, Christophe Chevalier témoigne du combat des salariés pour essayer de bâtir un projet industriel et transformer en Scop cette usine iséroise de fabrication de barquettes en aluminium pour l'industrie agroalimentaire. «*On s'est battus, on a occupé l'usine, on a été ignorés par le gouvernement. Au final, le tribunal de commerce a rejeté notre projet*» au profit du concurrent italien. Mais le collectif ne veut pas en rester là, en travaillant, avec l'Union régionale des Scops à l'écriture d'une loi «Ecopla», avec l'objectif de remettre au cœur des priorités des projets, lors d'une procédure de liquidation, non pas les critères financiers, mais l'emploi et le savoir-faire des salariés: «*Nous voulons éviter qu'une autre entreprise comme la nôtre se fasse piller*», explique-t-il.

Marie-Claire Cailletaud, dirigeante confédérale en charge de l'industrie, resitue l'histoire d'Ecopla dans un contexte plus large, marqué par la

- ... perte des emplois industriels: «*Nous sommes face à la transformation transcontinentale de l'économie, avec des sociétés organisées en réseaux qui cherchent les lieux de production les plus rentables, en faisant du dumping social et environnemental. C'est une véritable fuite en avant. Cela pose plusieurs questions qui renvoient aux enjeux productifs et sociétaux: quel modèle de développement veut-on construire et pour quelle société? En partant de la réponse aux besoins, quel appareil productif veut-on avoir, avec quels services publics? Quelle est la finalité de la production et de la recherche et comment est-il possible de maîtriser plus démocratiquement ces enjeux?*» Pour Marie-Claire Cailletaud, il faut partir de la question du travail pour la mettre en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui, notamment environnementales, et les aspirations des salariés, en apportant des réponses sur le sens et la finalité du travail.

S'INTÉRESSER AUX CHOIX STRATÉGIQUES ET DE GESTION EST DÉTERMINANT. CELA S'INSCRIT DANS LA VISION D'UN SYNDICALISME QUI PERMET AUX SALARIÉS À RESPONSABILITÉS D'EXERCER PLEINEMENT LEUR PROFESSIONNALISME, DE RETROUVER LE SENS ET LA MAÎTRISE DE LEUR TRAVAIL.

### Créer des solidarités entre salariés

Adhérent du Centre des jeunes dirigeants (Cjd), Sébastien Rouchon dirige la société Rouchon Paris, secteur de la photographie. Il explique que son entreprise n'est pas épargnée par la financiarisation, à l'image de nombreuses petites entreprises victimes des politiques d'achat des grands donneurs d'ordres. «*N'étant ni une start-up, ni un grand groupe, nous sommes, comme toute Tpe et Pme, confrontés à un problème de financement de notre activité et de notre développement*», même si, reconnaît-il, «*le système d'incitation fiscale en faveur des Pme introduit par la loi Tpe (Travail, emploi et pouvoir d'achat) permet d'échapper pour quelque temps aux fonds d'investissement*». Il se dit prêt à discuter des droits nouveaux comme du thème de la gouvernance des entreprises.

Le débat que se noue avec la salle fait émerger plusieurs questions, notamment sur la place et le rôle de l'encadrement dans le questionnement des stratégies à l'œuvre dans les entreprises et la mise en œuvre des réponses à y apporter. Comment, par exemple, s'interroge un militant de l'Union fédérale des cadres et maîtrise (Ufcm, cheminots), s'adresser aux équipes dirigeantes sur ces questions? Comment s'opposer au *lean management* et replacer l'intérêt commun au centre des débats? De son côté, Fabrice Fort (Renault Trucks) insiste sur un point: la nécessité de travailler en filières, «*pour reprendre la main, mettre en cohérence les salariés, en créant, entre eux, des passerelles et des solidarités*».

Au fond, la question posée est celle des différentes voies qui permettraient de restaurer le projet d'entreprise. Faisant écho aux difficultés du chef d'entreprise, l'intervention de Denis Durand, économiste et membre du pôle économique de la Cgt, porte sur le financement de l'économie réelle et des entreprises. Pour lui,



l'objectif est bien d'«*émanciper l'entreprise de la dictature des marchés financiers. Mais pour cela il faut aussi se mettre d'accord sur une autre façon de la financer*». La fonction la plus importante d'un dirigeant, rappelle-t-il, est de décider de l'utilisation de l'argent de l'entreprise: investir pour embaucher et créer des nouvelles capacités de production, ou supprimer des emplois, via notamment la robotisation, ou bien encore faire des placements sur les marchés financiers ou de l'optimisation fiscale... Mais qu'implique le fait d'investir? Denis Durand prend l'exemple concret d'une société qui veut créer une nouvelle usine. Elle doit payer la construction du bâtiment, les machines, les brevets, les matières premières, les logiciels, les salariés... «*Cela montre qu'il faut dépenser de l'argent avant de créer des richesses. Or cet argent où le trouver? Il est possible de faire appel au crédit bancaire, un système très imparfait mais avec des institutions qui ont un intérêt à dialoguer avec les clients. Ou aller sur les marchés financiers en émettant des titres ou des obligations, avec une obligation de rentabilité du capital.*»

### S'appuyer sur les mobilisations sociales

Du point de vue syndical, les banques ont un autre avantage: «*Ce sont des institutions qui ont des salariés et sont sensibles à une certaine forme de pression sociale. L'idée est donc de prendre du pouvoir sur elles*», explique Denis Durand. Il y a des solutions, portées en particulier par la Cgt: créer des droits nouveaux pour les salariés, par exemple en intervenant sur les choix stratégiques; mettre en place, au niveau régional, des fonds régionaux pour le développement solidaire des territoires; constituer un pôle financier public; développer une politique monétaire qui incite les banques à prioriser l'emploi et la



création de valeur ajoutée... «Ce sont des propositions institutionnelles qui peuvent aider. Mais elles ne seront pas suffisantes si elles ne prennent pas appui sur les mobilisations sociales dans les entreprises», prévient-il.

Après avoir souligné le travail fait dans les territoires et dans les entreprises, et présenté lors des Assises de l'industrie organisées par la Cgt, Marie-Claire Cailletaud insiste sur plusieurs propositions pour relancer l'industrie, aujourd'hui en débat. Parmi elles : doubler les capacités productives en dix ans. Cela implique de trouver les mécanismes permettant en particulier de financer l'appareil productif. Par exemple en mettant en place un bouclier antidumping fiscal, social et environnemental. En augmentant également les dépenses en matière de recherche et développement, à hauteur de 6 milliards d'euros par an pour atteindre l'objectif, fixé au niveau européen, de 3 % du Pib. D'autres propositions ont été formulées par la Cgt : augmenter les investissements publics et privés ; reprendre la main sur certains grands secteurs stratégiques ; évaluer les aides publiques pour les réorienter vers l'emploi, la recherche et le renouveau de l'appareil productif ; créer un livret emploi-industrie pour réorienter également l'épargne vers l'appareil industriel.

### Assigner à l'entreprise des objectifs sociaux et environnementaux

De son côté, Kevin Levillain explicite sa proposition de «reconstruction d'une forme de contrat d'entreprise». Il s'agit d'intégrer, dans le droit, l'enjeu du développement et des capacités d'action des différentes parties prenantes, pour restaurer le projet de construction des communs. Cela implique plusieurs principes : requalifier précisément ce qui va faire le projet d'entre-

De gauche à droite : Vincent Gautheron, Sébastien Rouchon, Christophe Chevallier, Sylvie Durand, Sophie Binet, Mare-Claire Cailletaud, Denis Durand.

RENAULT TRUCKS :  
IL Y A NÉCESSITÉ  
DE TRAVAILLER EN  
FILIÈRES, POUR  
REPRENDRE LA  
MAIN, METTRE EN  
COHÉRENCE LES  
SALARIÉS, EN CRÉANT,  
ENTRE EUX,  
DES PASSERELLES  
ET DES SOLIDARITÉS.

prise, notamment dans sa mission d'innovation ; développer la solidarité, «le partage du profit ne pouvant pas être le seul mode de construction de l'entreprise».

Simple vœux pieux ? En pratique, le sociologue témoigne de nouvelles formes de gouvernance qui émergent aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni ou en Italie, qui reposent sur trois piliers : une finalité collective intégrée dans le statut juridique de l'entreprise ; un engagement des actionnaires sur cette mission ; un mécanisme de reporting transparent pour en assurer le contrôle. «En France, poursuit-il, nous avons travaillé sur une proposition de société à objet social étendu. Elle consiste à permettre à toute entreprise d'assigner à son activité des objectifs sociaux ou environnementaux, de façon à redonner plus de latitude à ses dirigeants. Ses résultats ne seraient plus alors évalués à l'aune de la seule valeur financière.»

Secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt, Sophie Binet explique que «s'intéresser aux choix stratégiques et de gestion est déterminant. Cela s'inscrit dans la vision d'un syndicalisme qui permet aux salariés à responsabilités d'exercer pleinement leur professionnalisme, de retrouver le sens et la maîtrise de leur travail». Elle présente le manifeste que l'Ugict-Cgt a élaboré (voir page 27) en revenant tout particulièrement sur trois propositions.

Premièrement : la mise en place d'un droit de refus, d'alternative et d'alerte adossé à la responsabilité professionnelle, de façon à ce que celle-ci soit liée à l'éthique et à l'intérêt général. «L'enjeu, explique Sophie Binet, est de reprendre le pouvoir à partir de notre travail.» L'Ugict se bat «pour les lanceurs d'alerte qui s'inscrivent dans ce droit de refus et d'alternative. La loi Sapin 2 a constitué un premier pas. Mais le problème de cette loi est qu'il y a une déconnexion entre les droits individuels et collectifs. Par exemple, les institutions représentatives du personnel [Irp] n'ont pas été intégrées au processus de l'alerte».

Deuxièmement : gagner des droits collectifs, affaiblis avec le mouvement de financiarisation de l'économie. «On a vécu quatre réformes du Code du travail en cinq ans», rappelle Sophie Binet, qui ont notamment désarmé les Irp». Parmi ces droits : le renforcement de la place des administrateurs salariés ou des comités d'entreprises sur le volet économique, avec des droits d'information élargis.

Troisièmement : la définanciarisation des directions d'entreprise, qui ne doivent pas être seulement les mandataires des actionnaires mais assumer des responsabilités auprès des collectifs de travail. Cela passe, notamment, pas une garantie de transparence sur les rémunérations et leurs critères, avec la présence de salariés dans les comités d'audit et de rémunération. «Ne laissons pas les affaires du monde au monde des affaires», conclut Sophie Binet.

Christine LABBE

# Renouer avec le progrès technologique et social est à portée de main

**Dans ses conclusions, Marie-José Kotlicki avance une série de propositions pour définancieriser l'entreprise et bâtir un nouveau statut de l'encadrement, alors qu'une négociation sur le devenir du statut cadre doit bientôt s'ouvrir.**

Au début de ses conclusions, Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt le rappelle : *« Les impacts sociaux, économiques et écologiques de la mondialisation financière, comme ceux de la digitalisation, ne sont pas inéluctables. »* Même si, contrairement à l'Allemagne par exemple, la France a poussé très loin la logique de financiarisation de l'industrie, où la baisse des coûts, et singulièrement du prix du travail, a conduit à des délocalisations massives d'emplois de production industrielle vers des pays émergents. Elle est également entrée dans le « Wall Street management » et son cortège de souffrance au travail, de perte de la finalité du travail, de la professionnalisation comme de l'éthique professionnelle. Dans ce contexte, comment bâtir une nouvelle dynamique industrielle ? Marie-José Kotlicki en détaille les défis : la raréfaction des ressources naturelles et les enjeux climatiques ; la réponse aux besoins sociaux en s'appuyant sur les aspirations sociétales de consommer et produire autrement ; le réinvestissement dans l'appareil productif et la nécessité de rapprocher les unités de production et de conception pour tester les innovations du produit et des services numériques imbriqués.

## L'enjeu central des salariés qualifiés à responsabilités

*« Rompre avec cette dictature de la financiarisation et gagner une nouvelle industrialisation suppose de faire barrage à la logique de baisse du prix du travail, qui au-delà de la dimension spéculative de la crise de 2007-2008, est à la racine même de cette crise »,* souligne-t-elle, signifiant par là même que la bataille pour la définancierisation se joue aussi au sein de l'entreprise et suppose une transformation du travail. Il s'agit en particulier de *« retrouver la finalité sociale du travail et la reconnaissance des qualifications, de refonder l'entreprise en tant que collectif humain créateur de richesses, de revitaliser la démocratie et la citoyenneté au travail afin d'intervenir sur les choix et les stratégies de l'entreprise, de peser sur le sens de la digitalisation de l'entreprise et la maîtrise des outils numériques en flexibilisant ces derniers et non l'humain ».*

Au cœur de ces mutations se trouvent les salariés qualifiés à responsabilité. Ils sont un enjeu

stratégique de la transformation du travail, du management, mais aussi des garanties collectives. Ils sont parmi les premiers utilisateurs des outils numériques, les premiers concernés par les nouvelles formes d'emplois, comme l'auto-entrepreneuriat, le portage salarial ou les contributeurs, dits « indépendants » des plateformes numériques. Contributeurs qui subissent une double précarité à travers l'instabilité des jobs intermittents, les faibles niveaux de paiement des qualifications et d'accès à la protection sociale, la dérégulation des conditions et du temps de travail. Dans le même temps, le « Wall Street management » percute leur place dans l'entreprise, instaurant la soumission au devoir de loyauté, s'attaquant à leur professionnalisme et à leur éthique professionnelle.

## Anticiper et intervenir sur le sens des évolutions numériques

Or ces transformations revêtiront une importance particulière dès la prochaine négociation sur la notion et la définition du cadre et le devenir du statut cadre. Certes, le statut actuel est loin d'être parfait, compte tenu de la montée en gamme des qualifications et de leur faible rémunération, de la non-reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives, mais jusqu'à aujourd'hui il a permis de ne pas écraser complètement la grille des salaires et d'associer quelques droits aux « devoirs » de l'encadrement. Ce qui ne veut pas dire que l'Ugict-Cgt est pour le statu quo, au contraire : *« Nous proposons de le reconstruire en élargissant son périmètre à l'ensemble des salariés qualifiés à responsabilité afin d'élaborer de nouveaux droits individuels garantis collectivement et faire en sorte que l'encadrement puisse être professionnellement engagé et socialement responsable. Cela suppose d'articuler nos propositions au vécu concret du travail et de sa transformation. Nous voulons permettre à chaque salarié de s'impliquer dans cette bataille, dans la maîtrise du contenu, du sens de son travail, des outils numériques et de son temps de travail, d'avancer dans la maîtrise de la stratégie de l'entreprise et des enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »* Tel est le sens du manifeste *Pour définancieriser l'entreprise et restaurer le rôle contributif de l'encadrement*

\* « Pour une nouvelle définition de l'entreprise, comme collectif humain créateur de richesses », sur [Lemonde.fr](http://Lemonde.fr), 29 mars 2017. La liste complète des signataires sur [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)



Pour Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, il faut « montrer que le coût du capital n'est pas une fatalité ».

(voir encadré) que l'Ugict-Cgt a rédigé, et qui s'accompagne d'une tribune\* parue en mars sur Lemonde.fr.

Marie-José Kotlicki poursuit : « Notre objectif est de mettre en avant des propositions concrètes pour montrer que le coût du capital n'est pas une fatalité. Il est un support au débat avec les ingénieurs, cadres et techniciens pour poursuivre la campagne en faveur d'une nouvelle industrialisation de la France [...]. Nous visons un double mouvement, une jonction entre le mouvement citoyen et le monde du travail pour définancier l'entreprise. Nous voulons également anticiper et intervenir sur le sens des évolutions du numérique, avec notre campagne "Le numérique autrement" et la consultation sur les 21 propositions que nous avons formulées. Une campagne d'autant plus d'actualité que nous entrons dans une nouvelle phase de la mondialisation : celle de la digitalisation mondiale de l'économie, de l'entreprise, du travail. Nous devons peser sur le

*sens, la finalité des nouvelles technologies et de la digitalisation du travail, les process de production dans l'entreprise comme dans les services publics. »*

### **Robotisation : pour une négociation par filières de métiers**

Ainsi, concernant la robotisation, l'Ugict-Cgt prône l'ouverture de négociations par filière de métiers et dans les grandes régions pour déterminer le juste niveau entre la robotisation nécessaire pour moderniser l'appareil productif et les emplois à garantir pour la collectivité. Comment ? En développant les formations de reconversion pour les salariés dont l'emploi est automatisé et en développant la formation initiale pour les nouveaux métiers ; en obtenant également la transparence sur les gains de productivité dégagés par le numérique. Quant aux contributeurs des plateformes numériques, il s'agit de requalifier certains de ces travailleurs en tant que salariés, faisant reconnaître leur lien de forte dépendance économique vis-à-vis du donneur d'ordres

De façon générale, la Cgt revendique la construction de droits individuels attachés à la personne et donc transférables, garantis collectivement, base de la sécurité sociale professionnelle. Les propositions qui sont faites, leur mise en œuvre, peuvent permettre de répondre aux aspirations sociales, sociétales, particulièrement des jeunes, explique Marie-José Kotlicki, qui conclut : « En prenant appui sur les résultats obtenus, en nous appuyant et en popularisant nos propositions pour définancier l'entreprise et restaurer le rôle contributif de l'encadrement, nous pouvons faire en sorte de renouer avec la notion de progrès technologique, social et sociétal. C'est possible et c'est à portée de main. »

## **Manifeste**

Le manifeste *Pour définancier l'entreprise et restaurer le rôle contributif de l'encadrement* s'articule autour de quatre grandes séries de propositions :

- Mettre en place une nouvelle définition juridique de l'entreprise, comme collectif humain créateur de richesses ; reconnaître un statut au chef d'entreprise distinct du mandataire désigné par les actionnaires ;
- renforcer le rôle des salariés. Réhabiliter la responsabilité professionnelle, aujourd'hui limitée à un devoir de loyauté aux directives financières, et l'adosser à l'intérêt général avec un droit de refus, d'alerte et de proposition alternative ;
- élargir les droits et les pouvoirs des comités d'entreprise, en leur permettant notamment de peser sur les choix des investisseurs, les parts d'actionnaires et la situation de l'ensemble de chaîne de production ;
- mettre les banques et la finance au service de l'économique. Il s'agit de mener une politique résolue de lutte contre l'optimisation et la fraude fiscale, de réorienter les crédits bancaires vers l'activité durable et créatrice d'emplois.

SCIENCES

# MARCHE POUR LE FAIRE SAVOIR

LE 22 AVRIL, CHERCHEURS ET MILITANTS ASSOCIATIFS DU MONDE ENTIER ONT ORGANISÉ LA PREMIÈRE MARCHÉ MONDIALE POUR LES SCIENCES, CONTRE LE MÉPRIS DONT LE NOUVEAU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, DONALD TRUMP, FAIT PREUVE À L'ÉGARD DES SAVOIRS.



MAXPPP

**M**anipulations, mensonges et contre-vérités : ce que, dans le débat public américain, Donald Trump veut imposer, la planète tout entière s'apprête-t-elle à l'affronter ? Samedi 22 avril en tout cas, à l'appel de scientifiques américains, des centaines de milliers de chercheurs, de militants associatifs ou de simples curieux invétérés ont, à travers le monde, manifesté pour l'en empêcher et défendre ce que la recherche apporte de mieux : la connaissance, le savoir et l'esprit critique. Du Canada au Japon, de la Grande-Bretagne à la Nouvelle-Zélande, en passant par la Croatie et la Chine, des centaines de laboratoires se sont mobilisés

avec eux, moins pour exiger des gouvernements qu'ils renforcent leurs dotations que pour leur rappeler que le savoir rigoureusement documenté et la « post-vérité » ne peuvent en aucun cas se confondre. Contre la confusion des faits, les propos à l'emporte-pièce sur les vaccins, les dangers supposés de l'avortement, les bienfaits des moteurs diesel ou encore ceux qui récusent la réalité du réchauffement climatique, en France aussi, ce jour-là, on s'est mobilisé. Dans une quinzaine de villes, la première Marche mondiale pour les sciences a rencontré un large écho. À Paris tout particulièrement où, avec le soutien des plus grands centres de recherche publics, des associations

d'éducation populaire, de plusieurs syndicats comme le Sntrs-Cgt, le Snesup et le Sgen-Cfdt ou encore du collectif Sciences en marche, un défilé a été organisé du Muséum d'histoire naturelle au Palais de la découverte. Cet endroit d'ouverture et de connaissance fondé sous le Front populaire a été « dédié à une science source de progrès, et non source de mort, comme le nazisme au même moment s'y employait », rappelle Arnaud Saint-Martin, sociologue des sciences et cosignataire de l'appel à manifester le 22 avril paru en février dans le quotidien *Le Monde*. Nul n'aurait imaginé, il y a quelques semaines seulement, que ce jour-là, Journée mondiale de la Terre depuis 1970,

marquerait l'urgence d'un rendez-vous planétaire pour tous ceux qui, sur les cinq continents, considèrent la formation et l'éducation aux sciences comme le dernier rempart contre la barbarie. Mais il y a douze mois seulement, il est vrai, Donald Trump n'était qu'un homme d'affaires. Personne ne pronostiquait son accession à la présidence des États-Unis, et moins encore, que sa première mesure serait de restreindre la publication des résultats scientifiques de l'Agence pour la protection de l'environnement. Agence à la tête de laquelle il a placé, aussitôt nommé, un climatopséptique patenté, proche des lobbies de l'énergie.

Aujourd'hui, le président de la première puissance économique de la planète considère pouvoir seul, et à son gré, redéfinir les dangers géopolitiques et redessiner la carte des lieux de provenances des candidats au djihad. Il prétend même définir à lui seul de chômage du pays qu'il dirige. Dans son cahier économique, *Le Monde* du 15 février rapporte que le nouveau locataire de la Maison-Blanche considère que cet indicateur n'est pas, comme les plus grands offices statistiques du pays le disent, placé à 4,8% mais à 42%. Comment en est-il arrivé à ce chiffre? Sur quoi le fonde-t-il? Mystère.

### De la détestation des élites au dénigrement du savoir

Incontestablement, la situation française n'est pas comparable à celle dans laquelle se débat la société américaine. Dans leur appel, les organisateurs de la Marche pour les sciences en conviennent, mais recommandent la vigilance. Les propos répétés de Manuel Valls sur la « culture de l'excuse » dont se rendraient coupables les chercheurs en sciences humaines et sociales ne sont pas de bon augure, pas plus que ceux des responsables politiques prônant un retour du « roman national » dans les programmes d'histoire. « *Du discours alimentant la détestation des élites à celui dénigrant les savoirs et les connaissances, il n'y a qu'un pas que les démagogues de tous poils peuvent franchir allègrement pour mieux imposer leurs vues* », prévient Arnaud Saint-Martin. Former encore et toujours. Éduquer, sensibiliser pour permettre aux citoyens de se protéger contre l'obscurantisme et les manipulations... Le 22 avril, les militants des Petits Débrouillards et animateurs du Café des sciences étaient aussi fort nombreux dans les rues pour témoigner de ce à quoi la société ne veut plus croire : l'appétence des enfants pour la complexité. ◀

Martine Hassoun

# FMTS LES RAISONS D'UN ENGAGEMENT

« DÉSORMAIS, C'EST LE DEVENIR MÊME DES CONNAISSANCES QUI EST MENACÉ ». INTERVIEW DE JEAN-PAUL LAINÉ, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES (FMTS).

– **Options: La Fmts a participé à la Marche du 22 avril. Sur quelle base a-t-elle apporté son soutien?**

– **Jean-Paul Lainé:** Même si nous y apportons quelques nuances, nous soutenons cette mobilisation sur la base définie par ses promoteurs : les principes d'indépendance de la recherche, la nécessité du dialogue entre sciences et sociétés, celle de la prise en compte du travail scientifique dans les décisions politiques. Nous regrettons que la lutte contre la précarité n'occupe pas plus de place dans cet appel. Mais, cette initiative est précieuse. Elle l'est parce qu'elle alarme l'opinion sur ce qui est devenu une véritable crainte chez les chercheurs : le devenir même des connaissances. Pour se protéger des intentions de Donald Trump, l'université de Pennsylvanie a tout récemment organisé la mise en sécurité de plus de 1,5 téraoctet de données scientifiques à l'extérieur des États-Unis. Qui aurait cru que nous en arriverions là? Que la préservation et l'accès aux données scientifiques deviendraient un enjeu...

– **De l'instrumentalisation de la recherche, est-on passé à son dénigrement?**

– Assurément. Comme l'Église a pu le faire au Moyen Âge, certains aimeraient bien faire disparaître des connaissances pour maintenir le dogme. Mais le risque, je pense, est ailleurs : il est dans les politiques de financement actuelles qui consacrent les liens entre laboratoires et entreprises, laboratoires et collectivités publiques. Faute de

financements libres, la recherche fondamentale devient extrêmement difficile à développer et l'instrumentalisation de la recherche appliquée par le privé, son accaparement dans bien des cas, reste le principal danger. Et, que l'on ne s'y trompe pas : les sciences dures ne sont pas les seules à en pâtir. Combien de recherches prolongent actuellement les travaux de Thomas Piketty sur la montée des inégalités?

– **Interpeller la société, c'est aussi interpeller le syndicalisme. Quel lien existe-t-il entre le syndicalisme et la science?**

– Un lien étroit. Non seulement parce que, depuis sa création, le syndicalisme n'a cessé d'alimenter une multitude de recherches en sciences humaines et sociales mais aussi, parce que, définitivement inscrit dans le rationnel, le rationnel comme condition *sine qua non* à l'action, le syndicalisme n'a cessé d'être lui-même créateur de savoirs : de connaissances sur les maladies professionnelles et les conditions de travail, sur le droit, l'organisation du travail et les qualifications. Les centres techniques professionnels mis sur pied au lendemain de la dernière guerre et au sein desquels les organisations syndicales ont joué un rôle clef ont été des lieux indispensables de mutualisation des savoirs scientifiques et de développement de la recherche appliquée. Un lien trop souvent ignoré. ▶

Propos recueillis par M. H.



VINCENT ISORE / MAXPPP



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

de dollars. Où sont-ils ? Dans certains pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, en Russie ou en Ukraine. Mais il y a aussi les pays acheteurs de « clics » : les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni ou l'Australie. « Nous assistons à une extension du domaine de la délocalisation, analyse Antonio Casilli, une délocalisation "à l'ancienne" mais qui prend aussi une forme nouvelle avec une délégation des tâches vers des utilisateurs comme nous tous et toutes. »

### De nouvelles formes d'organisations

Partout dans le monde, les travailleurs lancent des actions coordonnées et cherchent à se défendre. Cela prend des formes relativement traditionnelles au sein des plateformes « visibles » comme Uber ou Airbnb. En Californie, les chauffeurs Uber se sont affiliés au puissant syndicat Brotherhood of Teamsters (1,4 million d'adhérents) quand, à Londres, les livreurs ont rejoint les Travailleurs indépendants de Grande-Bretagne. Mais dans les entreprises de microtâches ? Plusieurs initiatives retiennent l'attention du sociologue. Par exemple, la création d'un syndicat au sein de Mechanical Turk, mais aussi l'utilisation d'un logiciel pour « dénoncer » les mauvaises pratiques des recruteurs et les placer sous surveillance. En Allemagne le syndicat Ig Metall a créé une plateforme (Faircrowdwork.org) pour les travailleurs des plateformes, sur laquelle il est possible de trouver des informations en droit du travail, mais aussi de créer des actions coordonnées. Même les utilisateurs tentent de s'organiser. C'est le cas, en Europe, de 25 000 utilisateurs de Facebook qui tentent, dans le cadre d'une action collective en justice, d'obtenir un dédommagement de 500 euros comme producteurs de données.

« L'ensemble de ces transformations, globales, nous imposent désormais de réfléchir à une autre échelle », insiste Antonio Casilli qui met en évidence trois propositions alternatives : l'essor de plateformes coopératives ; la création de communs pour les ressources productives ; le développement de la réflexion sur la notion de « travail numérique équitable ». C'est sur ce dernier point qu'il travaille dans le cadre d'une chaire dédiée. « L'idée est de produire des certifications pour des entreprises qui accepteraient d'être auditées à l'aune du respect d'un certain nombre de normes éthiques », explique-t-il : en matière de recrutement, de rémunération et plus généralement de respect du droit. ◀

Christine LABBE

## NUMÉRIQUE LES « MICROTÂCHERONS » DU CLIC

LORS D'UNE SOIRÉE-DÉBAT DE L'UGICT-CGT, ANTONIO CASILLI A MONTRÉ COMMENT LA TRANSFORMATION DIGITALE INTERROGE LES FORMES TRADITIONNELLES DU TRAVAIL, DU SYSTÈME PRODUCTIF ET DU SYNDICALISME.

C'est « par un cadrage conceptuel » qu'Antonio Casilli, sociologue et spécialiste des réseaux sociaux<sup>(1)</sup>, souhaite ouvrir la réflexion sur les transformations du travail à l'heure des plateformes numériques. Doit-on parler d'« ubérisation », d'industrie 4.0 ? Pour ce spécialiste reconnu du digital labor, ces termes ne permettent pas de caractériser l'ensemble des changements qui interrogent aujourd'hui les formes traditionnelles de la production, du travail comme du syndicalisme. Lui a fait le choix de parler de « *platformisation* » : « Cela permet d'appréhender à la fois l'arrivée de nouveaux acteurs économiques, les plateformes, et un changement de paradigme qui affecte les entreprises traditionnelles elles-mêmes. Celles-ci, en effet, sont poussées à adopter un certain nombre de pratiques, à se transformer en un être hybride entre "entreprise" et "marché" où, notamment, les contenus et les services ne sont pas produits en interne. » Où les données personnelles, également, sont de véritables ressources utilisées à des fins

de marchandisation. Que se passe-t-il, dans ces conditions, du côté du travail et de l'emploi ? D'abord, une externalisation, poussée à l'extrême, des ressources productives et du travail humain. Mais aussi, phénomène nouveau, une marginalisation de la force de travail : « *Sont ainsi mis à contribution un ensemble de publics qui ne sont pas salariés mais agissent dans l'écosystème de l'économie de plateforme. Il s'agit alors pour l'entreprise de coordonner "l'intérieur" – les salariés formels – et "l'extérieur" – les usagers coproducteurs* », explique Antonio Casilli. Dans ce processus de transformation du travail en digital labor, deux forces agissent sur l'activité productive : un développement exponentiel des microtâches et la nécessité de produire ce que l'on appelle du « data ».

Ce marché des microtâches, caractérisé par des activités fragmentées et minuscules (traduire des bouts de phrases, cliquer sur des applications, saisir des adresses mail...) a son entreprise « vedette » : Amazon Mechanical Turk (voir *Options* n° 625, mars 2017). On estime aujourd'hui qu'il y aurait plus de 100 millions de « microtâcherons du clic » dans le monde, pour reprendre le terme du sociologue, payés en centimes

(1). Antonio Casilli est maître de conférences en *digital humanities* à Télécom Paris Tech et chercheur associé en sociologie au centre Edgar-Morin. Il est coauteur, avec Dominique Cardon, de *Qu'est-ce que le digital labor*, Ina Éditions, collection Études et controverses, août 2015.

# LOI TRAVAIL RÉFÉRENDUM ÉCLAIRANT CHEZ RTE



LES SALARIÉS DE RTE ONT MASSIVEMENT REPOUSSÉ UN PROJET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL PORTÉ PAR LA DIRECTION, CONTESTÉ PAR LA CGT MAIS SOUTENU PAR LA CFDT ET LA CFE-CGC.

C'est un «non» ferme et sans appel. À plus de 70 %, les salariés de la direction maintenance de Réseau de transport d'électricité (Rte) ont rejeté par référendum un accord d'entreprise contesté par la Cgt, majoritaire, mais sur lequel la Cfdt et la Cfe-Cgc, minoritaires, avaient demandé un vote direct. Cette possibilité a été ouverte par la loi Travail d'août 2016, notamment sur les sujets touchant au temps de travail. Le texte stipule en effet que les accords d'entreprise portant sur le temps de travail doivent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier être majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats représentant plus de 50 % des salariés. À défaut, des syndicats minoritaires (mais représentant plus de 30 % des salariés) peuvent demander à l'employeur l'orga-

nisation d'un référendum pour valider un accord.

Dans ce cas précis, il visait à encadrer les interventions urgentes, en dehors de l'horaire habituel de travail, le week-end ou durant les jours fériés, «en instaurant une organisation et une rémunération uniformes», selon Rte. La réforme visait les «chantiers à délais contraints» et, vu du côté de la direction, il s'agissait d'un ajustement à la marge, concernant une trentaine de chantiers par an, visant de surcroît à «harmoniser» les pratiques entre régions, notamment en matière de rémunération. Une «recherche d'équité» qui avait laissé la Cgt plus que sceptique, tant sur les rémunérations – alignées par le bas – que sur la

(1) Voir Options n° 624 (février 2017) page 28.

possibilité de désigner des salariés en cas d'insuffisance de volontaires. Les syndicalistes de Rte ont par ailleurs une certaine expérience des situations d'exception qui ont ensuite tendance à être généralisées... D'où le refus de la Cgt signer cet accord, et la tentative de la Cfdt et de la Cfe-Cgc de le faire passer en obtenant l'approbation des salariés.

Le premier enseignement tient à la participation puisque 76,3 % des 4258 salariés de la maintenance (soit la moitié des effectifs de Rte) ont participé au vote. Une participation qui d'une part, va au-delà du poids des seules forces syndicales et d'autre part témoigne du succès d'une consultation si elle est accessible aux salariés, contrairement à ce qui a pu se voir lors des élections dans les très petites entreprises (Tpe). La direction de Rte a d'ailleurs fait contre mauvaise fortune bon cœur, en «prenant acte du choix exprimé» et en voyant dans la participation «le succès d'un nouvel outil du dialogue social en entreprise».

## Le résultat laisse entière la question du périmètre de la consultation

Le référendum était, au départ, chargé de faire la démonstration de l'isolement d'une Cgt «idéologique», à la fois et paradoxalement hors sol et ancrée dans un culte stérile du rapport de forces. Le moins qu'on puisse en dire, c'est que la démonstration a tourné court: la Cgt en sort grandie, et démonstration est faite que rapport des forces, négociations et expression directe des salariés n'ont rien de fatalement incompatibles. D'où la déclaration commune de la Cgt et de sa fédération Mines-Énergie qualifiant le résultat de la consultation de «véritable camouflet pour la loi Travail et la direction».

Au-delà, l'organisation du vote a soulevé une question déjà évoquée dans nos colonnes à propos de la Fnac<sup>(1)</sup>, portant sur le périmètre des votants, périmètre dont les directions d'entreprise jouent afin d'obtenir le résultat souhaité. La Cgt estime ainsi qu'à Rte seuls les salariés concernés par cette réforme auraient dû être consultés. «Le vote des salariés non concernés par l'accord a fait courir un risque d'instrumentalisation et de division au sein du personnel.» Nul doute que ce qui apparaît comme une tactique constante de la part des employeurs va se retrouver à court terme: en prévision de quoi la Cgt envisage le dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité portant notamment sur l'égalité dans l'organisation du référendum. ◀

Louis SALLAY

## UGICT

### Calendrier

#### • Travail (1)

La commission départementale Ugict-Cgt de Paris organise une journée d'étude sur le thème : « C'est quoi ce travail ! » Elle aura lieu le jeudi 27 avril, de 9 heures à 16 h 30, à la Maison des métallos, 94 rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris 11<sup>e</sup>.

#### • Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 3 mai. À l'ordre du jour : le 18<sup>e</sup> congrès de l'Ugict-Cgt et la campagne « Le numérique autrement ».

#### • Numérique

Les impacts de la transformation numérique : quels effets sur la qualité de vie au travail ? Tel est le sujet retenu pour une journée d'étude organisée par l'Institut de recherches économiques et sociales, l'Institut régional du travail d'Aix-Marseille et Sécafi. Elle aura lieu le jeudi 11 mai de 8 h 30 à 17 heures, à Marseille, dans l'amphithéâtre de l'École supérieure du professorat et de l'éducation. Au programme notamment : l'impact de ces transformations dans l'industrie et le secteur bancaire.

#### • Énergie

Un colloque de l'Ufict Mines-Énergie consacré à sa campagne nationale en direction des managers de proximité se déroulera le 11 mai, à la résidence hôtelière Jean-Baptiste-Clément, à Saint-Ouen. Il s'appuiera sur les résultats d'un questionnaire soumis aux managers de proximité des principales entreprises du champ de l'énergie

#### • Colloque

L'Institut du travail de Strasbourg organise un colloque le 31 mai au Palais universitaire sur le thème « L'entreprise face à la diversification des sanctions en droit du travail. De la sanction pénale à la sanction administrative : nouveaux enjeux, nouveaux risques ».

#### • Travail (2)

Organisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, la 14<sup>e</sup> semaine de la qualité de vie au travail se déroulera du 9 au 13 octobre.

### Formation

#### • Management

« Construire le management alternatif au quotidien » est le thème d'un stage organisé par l'Ugict-Cgt du 7 au 9 juin au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91). Ce stage poursuit plus objectifs : comprendre les stratégies poursuivies par le « Wall Street management » et ses conséquences sur les salariés ; mettre en perspective le rôle et la place des ingénieurs, cadres et techniciens dans le processus de travail ; élaborer un corpus revendicatif spécifique dans la perspective d'un management alternatif ; concevoir une action syndicale à partir des outils existants (productions Ugict-Cgt, institutions représentatives du personnel...). Sont concernés les élus et mandatés, les responsables d'organisations Cgt (spécifique ou générale) ainsi que les syndiqués ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2017, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : [www.ugict.cgt.fr/ugict/formation](http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation)

Contact : [formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## la revue des revues

**Droit** Philippe Masson, responsable du collectif Droits et libertés de l'Ugict-Cgt, revient sur la question des forfaits-jours après la loi Travail. Sous le titre « On peut toujours faire pire », sa contribution montre comment le gouvernement ne s'est pas saisi de cette loi pour « *édicter une législation enfin respectueuse du droit à la santé et au repos des salariés* » soumis à ce régime. Pire, explique-t-il, l'article décrivant le contenu obligatoire des accords encadrant ces forfaits est suivi d'un autre qui lui enlève toute portée.

→ *Le Droit ouvrier* n° 824, mars 2017.

**Travail** *Chronique internationale*, publiée par l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), propose un dossier sur les réformes du marché du travail engagées par des pays de l'Ocde. Que proposent-elles ? Quels sont les arguments avancés pour leur mise œuvre ? Pour quels succès ? Les chercheurs de l'Ires s'interrogent ainsi sur les « performances » affichées par les pays concernés, dans un contexte où leur expérience a pu servir de référence aux débats qui ont entouré la loi El Khomri.

→ *Chronique internationale* n° 155, février 2017. Et sur [www.ires-fr.org](http://www.ires-fr.org)

**Monde** Publiée aux Presses de Sciences Po, la revue *Autrepart* a décidé de prendre à rebours les débats du moment pour s'intéresser aux départs de l'Europe vers les pays du Sud. Le pari est audacieux : il s'agit notamment, pour les chercheurs contribuant à ce numéro, de rendre compte de processus de mobilité encore peu étudiés, de s'interroger également sur les causes de ces mouvements migratoires en lien avec la crise économique et financière de 2008. Quels sens donner à ces mouvements d'une ampleur croissante ? Sont-ils annonciateurs de recompositions participant d'un nouvel équilibre mondial ?..

→ *Autrepart* n° 77, 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

**Europe** Le dernier numéro d'*HesaMag*, la revue de l'Institut syndical européen, montre comment l'inspection du travail est confrontée à une crise profonde partout en Europe, en raison à la fois des réductions d'effectifs, des transformations du travail et de l'émergence de nouveaux risques (nanotechnologies, risques psychosociaux...). Sa mission est d'autant plus difficile à remplir qu'elle doit s'exercer « *dans un contexte d'hostilité envers la réglementation et le contrôle des entreprises par l'État* ».

→ *HesaMag* n° 14, 2017.

# GÉOGRAPHIE URBAINE EN BALADE PÉDAGOGIQUE

LES « SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES » (SES) FÊTENT LEURS 50 ANS. L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE SES ORGANISE DES BALADES URBAINES OUVERTES AU GRAND PUBLIC. REPORTAGE DANS LE QUARTIER DE LILLE-FIVES.



SEBASTIEN JARRY / MAXPPP

Huit mille personnes travaillaient ici. C'était dans les années 1950. Aujourd'hui ces énormes hangars qui trônent au milieu des 17 hectares de friche du quartier de Fives, à Lille (Nord), paraissent bien vides. Plus aucun ouvrier ne franchit les grilles depuis sa fermeture, il y a près de vingt ans. Et pourtant, l'usine Fives-Cail, d'où sortaient des locomotives, des structures de ponts ou des équipements pour sucreries, est encore dans beaucoup de mémoires. Celle de Jean-François Bonhomme, par exemple. Grenoblois d'origine, il a découvert le Nord lors de son embauche à Fives-Cail en 1977 : il est aujourd'hui la première « personne-ressource » de la balade urbaine organisée par des professeurs de sciences économiques et sociales (Ses) et deux classes de première de lycées de Roubaix et de Marcq-en-Barœul.

Il raconte « *la marée de vélos et de piétons sur le boulevard de l'Usine* », chaque matin et chaque soir. « *Il y avait un bistrot tous les cinquante mètres. Aujourd'hui, c'est dix ou quinze fois moins*, ajoute-t-il.

(1) Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Paris. Quinze promenades sociologiques*, Payot, 2009.

*Une bonne partie de l'immobilier a été bâtie par l'entreprise : l'usine était très présente dans le quartier.* » En ce samedi après-midi de mars, sous un ciel plombé, les profs de Ses, mais aussi des curieux, ont répondu à l'appel pour découvrir ou redécouvrir ce quartier dont ils sont qui les habitants, qui les voisins. Ici, l'histoire industrielle s'est écrite dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'installation de filatures. L'arrivée du chemin de fer en 1844 a fait exploser l'activité économique et a multiplié par six le nombre d'habitants entre 1860 et 1920. Dans ce quartier qui compte aujourd'hui 21 000 habitants, les taux de chômage et de pauvreté dépassent allègrement les moyennes lilloises, elles-mêmes bien au-dessus des chiffres nationaux.

## Dans le « triangle d'or » parisien

Si une poignée d'élèves seulement participent à cette balade inaugurale, plusieurs classes devraient, dans les prochains mois, effectuer le circuit et ainsi bénéficier d'un « *outil de pédagogie active* », comme le définit une des orga-

nisatrices, Tiphaine Colin, prof de Ses dans un lycée roubaisien. « *Il s'agit de repérer les lieux et leurs aspects sociaux, politiques, économiques, en rencontrant des interlocuteurs variés, résume-t-elle. Cela permet de voir sur le terrain, par exemple, les résultats d'une politique publique de l'habitat, d'observer les phénomènes de gentrification, de ségrégations spatiales dans le quartier...* »

Récemment, Tiphaine Colin a ainsi emmené ses élèves à Paris, pour effectuer une des « quinze promenades sociologiques » balisées par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot<sup>(1)</sup>. Le couple de sociologues a même servi de guide aux élèves dans le « triangle d'or » : Champs-Élysées, avenue Montaigne,

avenue George-V. « *Les élèves ont bien vu l'imbrication des lieux du pouvoir politique, économique et artistique, confie leur professeur. Maintenant, ils ont envie de lire les Pinçon-Charlot* », sourit-elle.

## Dans la boucherie du quartier

Retour à la balade urbaine de Lille-Fives, titrée : « *Un quartier en mutation ?* » Après les friches de Fives-Cail – où un projet d'urbanisation prévoit à terme la construction de 1 200 logements et de commerces –, direction la boucherie de Marc François, dans la rue principale. Celle-ci a été créée par ses « *grands-parents, arrivés de Belgique en 1927* ». « *Le quartier a beaucoup changé* », explique-t-il aux visiteurs qui se serrent les uns contre les autres dans sa petite boutique. « *Dans les années 1980, le commerce était florissant, raconte-t-il. Puis les usines ont fermé les unes après les autres. Il y a eu un déclin. Aujourd'hui, il y a aussi une clientèle plus "bobo" qui s'installe dans le quartier. Je lis dans les journaux qu'il y a beaucoup de délinquance à Fives mais je vis ici et ça va... Il y a encore de la convi-*... »



FABIEN COTTEREAU / MAXPPP

... *vialité et une vie de quartier; beaucoup de gens se connaissent.* »

Étape suivante: la cité Lys, où la démolition de maisons de courée, commencée en 2013, vient de laisser place à 25 logements neufs. Personnes-ressources pour cette halte: Antonio et Mathieu, des Ateliers populaires d'urbanisme (Apu). «*Ici, il y avait 70 maisons et une placette, auxquelles on accédait par une ruelle de 1,5 mètre de large, raconte Antonio. Les habitants étaient majoritairement des gens au Rsa, qui avaient acheté leur maison dans les années 1980, quand elles n'étaient pas chères. C'est ce qu'on appelle un habitat social de fait.*» «*La rénovation urbaine se fait rarement pour les habitants. Quasiment aucun ancien habitant n'a été relogé ici. Quand le projet sort dans la presse et que des réunions publiques sont organisées, tout est déjà bouclé*», enchaîne Mathieu. «*Ici, c'était une place de "deal", la vie n'était pas facile, reconnaît Antonio. Les maisons étaient un peu pourries mais des formes de solidarité s'étaient installées et des liens s'étaient créés. Tout cela a volé en éclats.*» «*Il y a possibilité de faire autrement*», assure-t-il, évoquant des projets des années 1990 menés dans l'agglomération lilloise, avec «*maintien sur place des habitants, projets d'auto-réhabilitation, création d'associations pour avoir des interlocuteurs...*»

### Relancer des dynamiques sans éveiller celles du marché

Le groupe poursuit sa visite et s'arrête à Lasécu, une galerie artistique associative installée depuis 2001 dans d'anciens locaux de la Sécurité sociale. Ici, les artistes peuvent installer leur atelier ou

vendre leurs œuvres dans la boutique des créateurs. Le public peut découvrir des expositions d'art contemporain mais aussi emprunter une œuvre d'art pour quelques semaines, sur le même principe qu'une bibliothèque ou une ludothèque. «*Le but était de démocratiser l'art*», confie Perrine Leguai, coordinatrice de l'association. Elle admet avec regret que les habitants du quartier franchissent rarement spontanément les portes de Lasécu: «*L'aspect galerie effraie. Il y a encore une image de lieu sacré.*» Il est l'heure de boucler la balade, par un passage à la mairie

de quartier. Olivier Lebel, son directeur, explique que l'objectif de «*développer le quartier*» s'appuie sur des atouts et des difficultés: «*On a du foncier disponible car on porte les stigmates de la crise et de la désindustrialisation.*» En cinquante ans, 11 000 emplois industriels ont été perdus, avec notamment la disparition des usines Fives-Cail et Peugeot. Aujourd'hui, le plus gros employeur est le supermarché local, avec 110 salariés. Olivier Lebel insiste sur les raisons d'avoir confiance: «*Beaucoup d'investissements publics*»; «*une dizaine de projets urbains depuis 2014*»; un quartier en forte progression démographique, bien desservi par le métro, à quelques minutes du centre-ville de Lille... La gare Tgv toute proche a même amené ici d'anciens habitants de région parisienne. «*En quinze ans, 2 000 nouveaux logements seront créés*», assure Olivier Lebel.

Un tel dynamisme comporte également des risques: «*On sent une réelle pression sur les nouveaux projets immobiliers. Le seul jeu naturel de l'offre et de la demande ferait que le coût du foncier exploserait sans intervention publique. Les prix sont déjà passés de 1 700 euros à 2 300 ou 2 400 euros le mètre carré depuis quatre ou cinq ans. La gentrification est encore maîtrisée mais l'enjeu est de maintenir un équilibre et une réelle mixité, car nous avons des difficultés à faire cohabiter les populations.*»

Ludovic FINEZ

## « Trop intelligentes » ?

«*C'est une formation à la fois intellectuelle et citoyenne, qui amène les élèves à se poser des questions économiques et sociales: les classes sociales, le rôle de l'État, du marché, les causes du chômage, les inégalités de revenu et de consommation, le fonctionnement d'une entreprise, les organisations patronales et syndicales, les conflits sociaux...*» Romain Gény, prof de Ses au lycée Picasso à Avion (Pas-de-Calais), préside l'antenne Nord-Pas-de-Calais de l'Association des professeurs de Ses, qui compte au niveau national 1 700 adhérents pour 5 000 profs de Ses. Il ne compte plus les attaques contre la discipline qu'il enseigne: «*Ces remises en cause régulières proviennent souvent du patronat et des libéraux, qui lui reprochent sa vision critique et le fait qu'elle mélange économie et sociologie. Les plus caricaturaux vont jusqu'à considérer que nous passons notre temps à dire du mal de l'entreprise. Plus ou moins subtilement, il existe aussi des pressions pour que nous n'enseignions que les thèses libérales.*» Dans un rapport publié fin mars, l'Académie des sciences morales et politiques, présidée par l'ancien Pdg de Bnp-Paribas, Michel Pébereau, estime ainsi que les Ses parlent «*superficiellement de tout*», préconisant de privilégier la «*microéconomie, domaine où le savoir est le mieux fondé et où un large consensus est plus facile à réaliser qu'en macroéconomie*». On lit même des exemples précis de thèmes à aborder: «*Comment assurer l'équilibre du budget de la famille?*», «*quels sont les avantages et les inconvénients d'être propriétaire ou locataire?*», «*pourquoi épargner et comment placer les revenus épargnés?*», «*Ce qui évacue toute critique du fonctionnement de la société*», commente Romain Gény.

# droits

## Multinationales

# Donneurs d'ordre et sous-traitants

Toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins 5 000 salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes et dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins 10 000 salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger, établit et met en œuvre de manière effective un plan de vigilance (Code de commerce, article L. 225-102-4).

### PLAN DE VIGILANCE

Ce plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Il comprend les mesures suivantes :

- 1° Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- 2° Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- 3° Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- 4° Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- 5° Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité. Un décret peut compléter ces mesures de vigilance (prévues aux 1° à 5° ci-dessus).

### LES MODALITÉS D'ÉLABORATION DU PLAN

Le plan a vocation à être élaboré en association avec les parties prenantes de la société, le cas échéant dans le cadre d'initiatives pluripartites au sein de filières ou à l'échelle territoriale.

Un décret peut préciser les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du plan

La loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre est enfin publiée. Cette loi, qui réforme le Code de commerce, marque un progrès du droit pour assurer des conditions de travail humaines dans les entreprises sous-traitantes basées dans des pays économiquement défavorisés.

Michel CHAPUIS

de vigilance, le cas échéant dans le cadre d'initiatives pluripartites au sein de filières ou à l'échelle territoriale.

### LA PUBLICITÉ DU PLAN

Le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre effective sont rendus publics et inclus dans le rapport annuel présenté par le conseil d'administration ou le directoire à l'Assemblée générale des actionnaires.

### DES RECOURS POSSIBLES

La loi prévoit des recours pour obliger l'entreprise donneuse d'ordre à faire :

Lorsqu'une société mise en demeure de respecter ses obligations (ci-dessus) n'y satisfait pas dans un délai de trois mois à compter de la mise en demeure, la juridiction compétente peut, à la demande

Cette loi est une réponse à une catastrophe : le 24 avril 2013, l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza, dans la banlieue de Dacca, au Bangladesh, provoquait la mort de 1 135 travailleuses et travailleurs et infligeait des blessures, avec des amputations, à près de 2 000 autres.

L'Avenir social, organisation de solidarité de la Cgt, dans le cadre de son projet Bangladesh, en partenariat avec la National Garments Workers Federation (NGWF, fédération bangladaise des travailleurs du textile), finance, depuis 2014, des actions dans les domaines du renforcement syndical et de la formation des travailleuses à la sécurité au travail. [www.avenirsocial.org](http://www.avenirsocial.org)

de toute personne justifiant d'un intérêt à agir, lui enjoindre, le cas échéant sous astreinte, de les respecter. Le président du tribunal, statuant en référé, peut être saisi aux mêmes fins.

La loi prévoit des recours pour engager la responsabilité civile de l'entreprise donneuse d'ordre :

Le manquement aux obligations (ci-dessus) engage la responsabilité de son auteur (l'entreprise donneuse d'ordre) et l'oblige à réparer le préjudice que l'exécution de ces obligations aurait permis d'éviter. L'action en responsabilité est introduite devant la juridiction compétente par toute personne justifiant d'un intérêt à agir à cette fin.

La juridiction peut ordonner la publication, la diffusion ou l'affichage de sa décision ou d'un extrait de celle-ci, selon les modalités qu'elle précise. Les frais sont supportés par la personne condamnée.

La juridiction peut ordonner l'exécution de sa décision sous astreinte (Code de commerce, article 225-102-5).

Les dispositions de la loi entrent en vigueur dès la publication de la loi (Journal officiel du 28 mars 2017). Toute entreprise concernée doit donc établir et mettre en œuvre un plan de vigilance dès cette année.

Le Conseil constitutionnel a annulé les dispositions de la loi sur les amendes : « *Compte tenu de la généralité des termes qu'il a employés, du caractère large et indéterminé de la mention des "droits humains" [...], le législateur ne pouvait, [...] en dépit de l'objectif d'intérêt général poursuivi par la loi déferée, retenir que peut être soumise au paiement d'une amende [...] la société qui aurait commis un manquement défini en des termes aussi insuffisamment clairs et précis.* » (Décision du 23 mars 2017).

En effet, tous les droits sont des « droits humains »... Cette annulation est regrettable, mais elle ne remet pas en cause l'essentiel de la loi. Le législateur aurait été mieux inspiré de faire référence aux « droits de l'homme » qui constituent un corpus juridique prévu par le droit international, notamment le Pacte de l'Onu de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels et les conventions de l'Organisation internationale du travail. ◀

### Bibliographie

Michel Miné et autres, *Le Droit social international et européen en pratique*, Eyrolles, 2<sup>e</sup> édition.

# Mise en œuvre du compte dans la fonction publique

L'article 44 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (dite loi El Khomri) autorise le gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure législative afin notamment de « *mettre en œuvre, pour chaque agent public, un compte personnel d'activité [Cpa] ayant pour objet d'informer son titulaire de ses droits à formation et ses droits sociaux liés à sa carrière professionnelle, ainsi que de permettre l'utilisation des droits qui y sont inscrits* ».

Pour ce faire, une ordonnance du 19 janvier 2017<sup>(1)</sup> institue le Cpa dans la fonction publique, qu'elle soit d'État, territoriale ou hospitalière. Ce dispositif se substitue notamment à celui du dispositif relatif au droit individuel à la formation (Dif).

## I. Les dispositions communes aux trois fonctions publiques

Le titre I<sup>er</sup> de l'ordonnance du 19 décembre 2016 étend le Cpa aux agents publics. Ainsi, l'article 1<sup>er</sup> de ladite ordonnance précise l'objet du droit à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les fonctionnaires. Pour ce faire, cet article introduit une nouvelle rédaction de l'article 22 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires [titre I du statut]. Il indique que :

« Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu aux fonctionnaires. Il favorise leur développement professionnel et personnel, facilite leur parcours professionnel, leur mobilité et leur promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants. Il permet l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers. Il concourt à

En décembre, une ordonnance a étendu aux fonctionnaires le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie. Les droits inscrits sur le Cpa demeurent acquis par leur titulaire jusqu'à leur utilisation ou à la fermeture du compte.

Edoardo MARQUÈS

l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées.

Les fonctionnaires peuvent être tenus de suivre des actions de formation professionnelle dans les conditions fixées par les statuts particuliers.

Ils peuvent également bénéficier de périodes de professionnalisation comportant des actions de formation en alternance et leur permettant soit d'exercer de nouvelles fonctions au sein d'un même corps ou cadre d'emplois, soit d'accéder à un autre corps ou cadre d'emplois.

Tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle. »

L'article 2 en introduisant un article 22 ter dans le titre I du statut précise que le Cpa dans la fonction publique se compose de deux dispositifs que sont le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen. Il précise son objet : renforcer l'autonomie et la liberté d'action de son titulaire et faciliter son évolution professionnelle. En outre, tout fonctionnaire peut faire valoir auprès de toute personne publique ou privée qui l'emploie les droits qu'il a précédemment acquis, selon les modalités du régime dont il relève au moment de sa demande ; et les droits inscrits sur le Cpa demeurent acquis par leur titulaire jusqu'à leur utilisation ou à la fermeture du compte. La même disposition prévoit que le titulaire du compte peut consulter ses droits sur un service en ligne gratuit. Un décret en Conseil d'État sera nécessaire pour appliquer ces mesures.

L'article 3, en introduisant un article 22 quater dans le titre I du statut fixe le régime du compte personnel de forma-

(1) Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, publiée au *Journal officiel* du 20 janvier 2017.

# personnel d'activité

tion : les formations auxquelles il ouvre droit, les modalités d'alimentation (150 heures maximum) et de mobilisation des droits, son articulation avec les autres dispositifs de formation (bilans de compétences, congés de formation professionnelle, congés pour validation des acquis de l'expérience, préparations aux concours et examens). Il prévoit un principe de portabilité : en cas de changement d'employeur, les droits acquis au titre du compte personnel de formation sont donc conservés, y compris lorsque ces droits ont été acquis préalablement au recrutement dans la fonction publique ou lorsqu'un agent public décide d'occuper un emploi relevant du secteur public ou du secteur privé. Afin de clarifier la situation des agents publics involontairement privés d'emploi (non-renouvellement de Cdd, non-réintégration des fonctionnaires à l'issue de leur disponibilité, licenciement, etc.), les employeurs placés dans un régime d'autoassurance devront couvrir les coûts des actions de formation sollicitées par leurs anciens agents. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif nécessiteront la publication d'un décret en Conseil d'État (non encore publié).

L'article 4 de l'ordonnance, en modifiant l'article 32 du titre I du statut, étend le champ d'application des dispositions introduites par les trois articles précédents aux contractuels de droit public.

L'article 5 de l'ordonnance pose le principe de la portabilité des droits pour les agents qui perdent la qualité d'agent public.

Enfin, l'article 11 de l'ordonnance précise les modalités de reprise des droits acquis au 31 décembre 2016 au titre du droit individuel à la formation (Dif), ainsi que les modalités de calcul des droits ouverts

au titre du nouveau régime pour l'année 2017. Il pose également le principe d'une reprise des droits ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au titre du compte d'engagement citoyen.

## II. Les dispositions spécifiques à la fonction publique territoriale

Les articles 6 et 7 de la même ordonnance comportent des dispositions de coordination pour les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique territoriale. Ainsi, l'article 6 précité modifie l'article 2-1 de loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. Il est désormais prévu que l'utilisation du compte personnel de formation « fait l'objet d'un accord entre le fonctionnaire et son administration. Toute décision de refus opposée à une demande d'utilisation du compte personnel de formation peut être contestée à l'initiative de l'agent devant l'instance paritaire compétente.

« L'administration ne peut s'opposer à une demande de formation relevant du socle de connaissances et compétences mentionné à l'article L. 6121-2 du Code du travail. Le cas échéant, le bénéfice de cette formation peut être différé dans l'année qui suit la demande.

« Si une demande de mobilisation du Cpa présentée par un fonctionnaire a été refusée pendant deux années consécutives, le rejet d'une troisième demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé par l'autorité compétente qu'après avis de l'instance paritaire compétente.

« L'alimentation du compte s'effectue à la fin de chaque année, à hauteur de 24 heures maximum par année de tra-

vail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

« Pour le fonctionnaire qui appartient à un corps ou cadre d'emplois de catégorie C, et qui n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles, l'alimentation du compte se fait à hauteur de 48 heures maximum par an et le plafond est porté à 400 heures.

« Le nombre d'heures de travail de référence pour le calcul de l'alimentation du compte personnel de formation est égal à la durée légale annuelle de travail. Cette durée est calculée au prorata du temps travaillé pour les agents nommés sur des emplois à temps non complet.

« Lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires, dans la limite de 150 heures, en complément des droits acquis, sans préjudice des plafonds mentionnés aux quatrième et cinquième alinéas [ci-dessus]. »

En outre, le même article 6 introduit un article 2-3 dans la loi du 12 juillet 1984, précité qui dispose que : « l'agent peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel. Cet accompagnement est assuré par l'autorité territoriale ou par le centre de gestion. »

En conséquence, l'article 7 de l'ordonnance complète les dispositions du II de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale [titre III du statut], relatives aux missions des centres de gestion. ◀

PARIS/EXPOSITION

# L'UNIVERS TRÈS ENVELOPPANT DU KIMONO



**Furisode** avec illustration de la fête de l'automne, teinture yuzen et broderies sur un fond en sergé de soie saya jaune, première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Collection Matsuzakaya.

Le musée Guimet propose une manifestation – ô combien chatoyante – intitulée « Kimono, au bonheur des dames ». Pour narrer l'histoire de cette pièce essentielle de la garde-robe au Japon, depuis l'époque d'Edo (1603-1868) jusqu'à nos jours, il est donné à voir la somptueuse collection de la maison Matsuzakaya, fondée en 1611, qui a joué un rôle capital dans la production et la diffusion du kimono dans les différents groupes de la société nipponne : la noblesse militaire (*buke*), l'aristocratie impériale (*kuge*) et la bourgeoisie marchande (*chonin*). Le parcours se complète avec des pièces créées par des couturiers japonais contemporains, tels Issey Miyake, Kenzo Takada et Junko Koshino. La sophistication du kimono allait de pair avec l'évolution des parures et accessoires signifiant la vision et la place du corps féminin dans l'espace japonais. Le kimono a engendré une industrie inventive dont les techniques nécessitent l'ingéniosité et la patience, dès lors qu'entrent en jeu des étoffes nouées minutieusement teintées (*shibori*), des tissus précieux aux armatures complexes et des fils d'or, notamment dans les kimonos de mariage et dans ceux des jeunes filles... L'apogée décoratif du kimono se situe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au demeurant, l'esthétique japonaise, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a profondément marqué la création artistique occidentale, influençant l'art moderne, tant dans la peinture que dans les arts déco et la mode. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Paul Poiret et Madeleine Vionnet s'intéressent à la structure et aux motifs ornementaux du kimono, et plus tard Saint Laurent, Gaultier ou Galliano japonisent volontiers leurs créations.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 22 MAI, MUSÉE GUIMET, 6, PLACE D'IÉNA, PARIS 16<sup>e</sup>, TÉL. : 01.56.52.53.00.

## BREST/POP-ROCK QUAND LE QUINTET MOGER S'AGRANDIT

Moger (*moger* veut dire « mur » en breton) sera en concert gratuit le 18 mai, à 19 h 30, à la Carène (30, rue Jean-Marie-Le-Bris, à Brest). Ce quintet, qui mêle accents pop-rock et incantations païennes, s'enrichit de dix musiciens et de six choristes pour se muer en Moger Orchestra. Cette soirée conclura une résidence avec l'association Penn Ar Jazz et la Carène. Les cinq musiciens bâtisseurs – Grégoire Barbedor (tuba, barytube), Régis Bunel (saxo baryton), Étienne Cabaret (clarinette basse), Dylan James (chant, basse) et Nicolas Pointard, (batterie) – qui martèlent à plaisir les musiques traditionnelles et improvisées, ont souhaité, après une première expérience menée avec des musiciens amateurs, se constituer en un ensemble instrumental professionnel.

• ASSOCIATION PENN AR JAZZ, 61, RUE MASSILLON, BREST, WWW.PENN-AR-JAZZ.COM

## SORTIES FILMS

### Félicité

ALAIN GOMIS (FRANCE)

Dans un bar de Kinshasa, au milieu de musiciens, Félicité, femme de tête et de cœur, fière et libre (Véronique Beya Mputu) chante avec plaisir. Sa vie change du tout au tout lorsqu'elle apprend que son fils, âgé de 14 ans, a eu un accident de moto. Il faut l'amputer d'une jambe. Il faut de l'argent. Commence alors l'errance de cette mère dans les rues pauvres de la ville, où elle va se heurter à de mauvais payeurs, à des arnaqueurs et à l'hostilité de sa famille. Une fable rude au ton juste, bâtie autour d'une femme qui ne s'en laisse pas conter.

### Jazmin et Toussaint

CLAUDIA SAINT-LUCE (MEXIQUE)

Un autre portrait de femme qui a des choses à régler. Jazmin (Claudia Saint-Luce elle-même), serveuse dans un restaurant de Mexico, attend de trouver l'homme idéal quand débarque son père, Toussaint, perdu de vue depuis trois ans. Malade, il s'installe chez elle. Le retour du géniteur longtemps absent n'ira pas sans heurts... La réalisatrice avoue que son film a des racines autobiographiques.

### Orpheline

ARNAUD DES PALLIÈRES (FRANCE)

Histoire d'une autre femme, celle-ci vue à quatre âges de sa vie, la dernière, jeune adulte, étant interprétée par Adèle Haenel. De changements d'identité en rencontres furtives, l'héroïne ne cherche qu'à enfin se trouver.

# NÎMES/MINIMALISMES DES TRAJECTOIRES INNOVANTES DE 1960 À 1980 À NEW YORK

Le Carré d'art de Nîmes, à l'occasion du quarantième anniversaire du Centre Pompidou, présente une exposition, « A Different Way to Move » (« une manière différente de bouger »), consacrée aux expérimentations artistiques minimalistes survenues à New York durant deux décennies et qui ont permis à maints novateurs, tant dans ce qu'on nomme la postmodern dance américaine que dans les domaines de l'art visuel, de la musique et de la performance, le tout parfois savamment intriqué, d'inventer des formes qui ont partout essaimé. L'énoncé de quelques noms devenus célèbres, relayés par le Festival d'automne à Paris peut en témoigner : Lucinda Childs, Yvonne Rainer, Philip Glass, Bruce Nauman ou Trisha Brown, récemment disparue, qui dansait sur les toits de la « Grosse Pomme ».

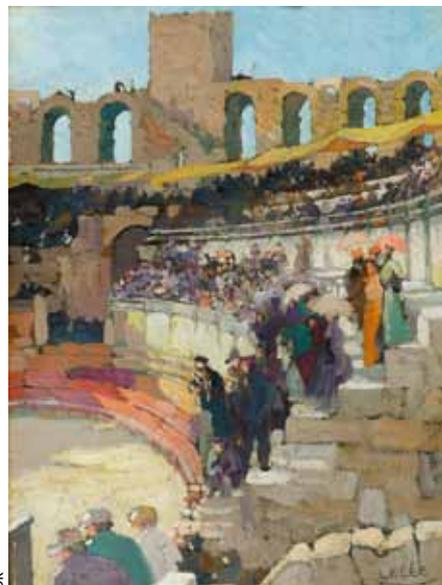
Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 17 SEPTEMBRE, CARRÉ D'ART, MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN, PLACE DE LA MAISON-CARRÉE, NÎMES, TÉL. : 04.66.76.35.70, WWW.CARREARTMUSEE.COM



Babette Mangolte, Trisha Brown, *Woman Walking down a Ladder* (1973), détail d'un diptyque réalisé en 2010.

BABETTE MANGOITE. COURTESY DE L'ARTISTE ET BROADWAY 1602



Léo Lelé, *Les Arènes d'Arles* (1904), 17 x 28 cm, huile sur carton. Collection particulière.

## GRAVESON/PEINTURE POUR CONNAÎTRE LÉO LELÉE

Le musée Auguste-Chabaud offre l'opportunité de se familiariser avec l'art du peintre, illustrateur et affichiste Léo Lelé (1874-1947). Né dans la Mayenne, Arlésien d'adoption, ce grand ami de Frédéric Mistral tint longtemps une boutique-librairie où il vendait des cartes postales faites de sa main en discutant avec les clients.

• « LÉO LELÉE, REGARD D'UN ESTHÈTE ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ », JUSQU'AU 5 JUIN À GRAVESON (13), AU 41, COURS NATIONAL, TÉL. : 04.90.90.53.02, CONTACT@MUSEECHABAUD.COM

## MONTPELLIER/DANSE PRELJOCAJ OUVRE LE BAL

La 37<sup>e</sup> édition du festival Montpellier Danse propose une affiche prestigieuse. Il s'ouvrira avec deux pièces du chorégraphe Angelin Preljocaj, *Spectral Evidence* et *La Stravaganza*, sur des musiques de John Cage et d'Antonio Vivaldi. Cela se poursuivra avec, entre autres, des créations de Steve Cohen, Mathilde Monnier et Alan Pauls, David Wampach, Lucinda Childs, Emanuel Gat, Bernardo Montet, plus un hommage en images à Merce Cunningham. Jean-Paul Montanari, directeur de la manifestation, la prévoit « bigarrée ». Il y voit « un jeu d'équilibriste consistant à voir de grandes œuvres du répertoire contemporain qui permettent de se souvenir d'où l'on vient et, dans l'heure qui suit, de regarder de nouvelles créations d'artistes qui sont le présent et l'avenir de cet art ».

• DU 23 JUIN AU 7 JUILLET, WWW.MONTPELLIERDANSE.COM

## LES SABLES-D'OLONNE/SCULPTURE DES MAINS D'ANITA MOLINERO

Née en 1953 à Floirac (Gironde), Anita Molinero vit et travaille à Marseille et à Paris. Sous le titre « Des ongles noirs sous le vernis », une importante exposition lui est consacrée au musée de l'abbaye Sainte-Croix, aux Sables-d'Olonne. Le philosophe Yves Michaud définit ses œuvres comme « toujours et volontairement au bord de l'acceptable ». Elle dit : « Quand je travaille un objet, je le choisis pour sa modestie et, le plus souvent, ce sont des objets urbains qui ne sont pas faits pour être vus mais pour être utilisés, comme les poubelles qui contiennent un symptôme de l'époque, avec lesquelles je travaille depuis plusieurs années, c'est-à-dire le déchet. »

• JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE, MUSÉE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX, RUE DE VERDUN, LES SABLES-D'OLONNE (85), TÉL. : 02.51.32.01.16, MUSEE@LESSABLESDOLONNE.FR

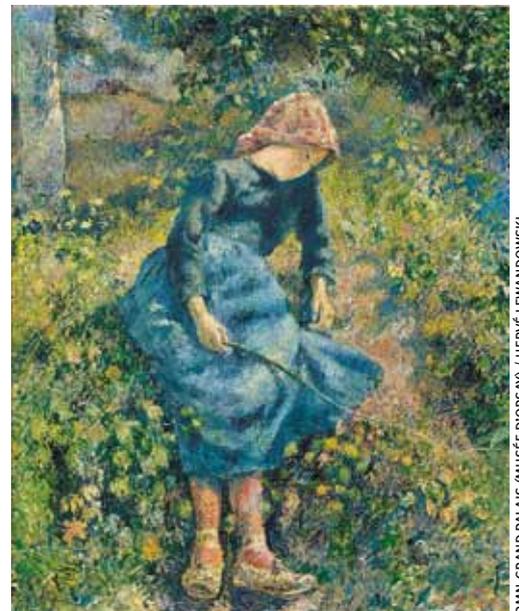
PARIS/EXPOSITION

# PISSARRO, CHEF DE FILE ET APÔTRE DE LA SENSATION EN PEINTURE

LE MUSÉE MARMOTTAN MONET CONSACRE UNE IMPORTANTE MANIFESTATION – REGROUPANT CERTAINES TOILES JAMAIS VUES EN FRANCE – À CELUI DONT CÉZANNE A PU DIRE : « NOUS DESCENDONS TOUS DE LUI »<sup>(1)</sup>.



*Gelée blanche à Ennery* (1873). Huile sur toile, 65 x 93 cm. Paris, musée d'Orsay.



*Jeune Fille à la baguette, dit aussi La Bergère* (1881). Huile sur toile, 81 x 64, 7 cm. Paris, musée d'Orsay.

Cela faisait près de quarante ans que Camille Pissarro (1830-1903) n'avait pas été honoré à Paris, qu'il peignit si souvent à la fin de sa vie. L'actuelle exposition monographique, à lui consacrée par le musée Marmottan Monet sous le titre «Pissarro, le premier des impressionnistes», forte de soixante œuvres, dont huit montrées en France pour la première fois, permet d'en avoir le cœur net sur la singularité et l'autorité de cet artiste qui ne connut un succès commercial relatif qu'au milieu de sa vie; lorsque le marchand d'art Paul Durand-Ruel l'imposa dans des collections américaines et françaises. Pissarro vient de loin. Né aux Antilles

(1) Jusqu'au 2 juillet, au musée Marmottan Monet, 2 rue Louis-Boilly, Paris 16<sup>e</sup>.  
Tél. : 01.44.96.50.33, www.marmottan.fr

danoises – cédées en 1916 par le Danemark aux États-Unis pour la modique somme de 25 millions de dollars, et rebaptisées Îles Vierges américaines –, Pissarro, rejeton d'une famille juive de Bordeaux expatriée à Saint-Thomas, reçoit sa première éducation dans une école évangéliste. À l'âge de 12 ans, le voici à Paris dans sa famille paternelle. Il s'initie au dessin. De retour dans son île natale en 1847, rétif à une succession mercantile toute désignée, il part au Venezuela avec son ami et mentor, le peintre danois Fritz Melbye (1826-1869). Il existe un portrait photographique en pied représentant Pissarro en gaucho! Là-bas, il reste deux ans, peignant paysages et portraits d'une main déjà sûre. En témoigne cette belle toile au sujet exotique, *Deux femmes causant*

*au bord de la mer*, prêtée par la National Gallery of Art de Washington. Il s'installe en France en 1855. Il découvre Delacroix, Courbet, Corot, qui l'incite à peindre sur le motif. Comme tout le monde, il copie les maîtres au Louvre et se lie, entre autres, avec Monet, Cézanne et Armand Guillaumin.

## Gracieusement penchées au-dessus d'un vert tapis végétal

Peintre de plein air par excellence, Pissarro s'installe à Louveciennes, avant de s'ancrer à Pontoise. Ses œuvres d'alors ne sont pas sans être influencées, notamment, par les exemples de Corot et de Daubigny, qu'on définira comme membres de l'école dite de Barbizon, laquelle n'a existé que dans les théories commodes de l'histoire de



**Le Pont-Neuf, après-midi, soleil, première série (1901). Huile sur toile, 73 x 92,1 cm. Philadelphia Museum of Art.**

l'art. Disons simplement que l'attention vive que ce groupe d'artistes portait à la nature, observée avec un amour familier, anticipa quelque peu sur ce que l'on nommera l'impressionnisme, qui eut la fortune que l'on sait.

Pissarro, pour sa part, dans ses huiles élaborées à petites touches précises (voir *Louveciennes*, 1871), n'omet jamais la présence humaine, fût-elle discrète, le plus souvent au travail. C'est flagrant dans *Gelée blanche à Ennery* (1873) et encore plus dans *La Cueillette des pois* (1887), très belle gouache sur papier qui montre des femmes gracieusement penchées au-dessus d'un vert tapis végétal piqueté de jaune.

On s'attardera devant deux irréfutables chefs-d'œuvre d'intimité populaire, pour ainsi dire : *La Petite Bonne de campagne* (1882) et *La Bergère ou Jeune Fille à la baguette* (1881). Sur la première toile, une femme en bleu au chignon sage passe le balai sous une table recouverte d'une nappe blanche. Un marmot est esquissé dans le coin droit. Image de paix dans la vie quotidienne, sans message apparent, sinon l'être-là du modèle songeur et actif.

Même impression dans le second tableau, qui figure une paysanne rêveuse posée au milieu d'un parterre de fleurs, la tête doucement inclinée...

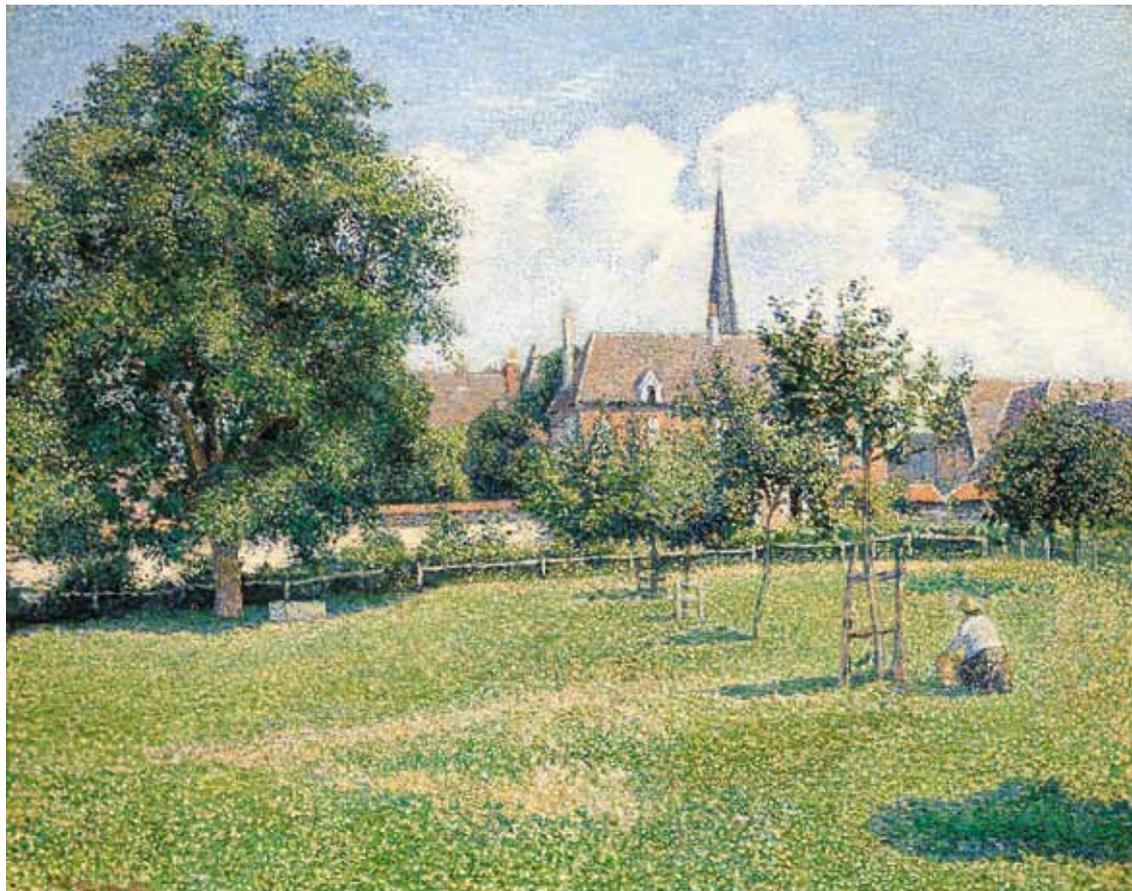
À l'ère de l'industrialisation, la III<sup>e</sup> République se penchait volontiers sur la classe paysanne. Il n'est que d'évoquer *La Terre* d'Émile Zola (1887), pour s'en souvenir. Zola qui, au demeurant, considérait Pissarro comme « l'un des trois ou quatre peintres de ce temps ». La peinture abondait en thèmes agricoles dans les salons officiels et les naturalistes n'y allaient pas de main morte dans la représentation

**À Cézanne, il disait :  
« Ne peins jamais  
qu'avec les trois  
couleurs primaires  
et leurs dérivés  
immédiats. »**

des travaux et des jours à la campagne. Là-dessus, l'opinion de Pissarro gagne à être connue. Un critique ayant écrit à son endroit que « depuis Millet, personne n'a vu et exprimé le paysan avec cette vigueur puissante et avec cette vision si juste et si personnelle », Pissarro ne manqua pas de répliquer. Il dénonça alors « le sentimentalisme idiot » de *L'Angélu*, de Millet justement. Et de préciser : À propos de *L'Homme à la houe*, les socialistes avaient rangé Millet comme l'un des leurs, pensant que cet artiste qui avait tant souffert, ce paysan de génie qui avait traduit un des côtés navrants de la vie du vieux paysan, forcément devait être en communion d'idées avec eux : pas du tout ! Juste clairvoyance. Elle est due au fait que Pissarro, athée résolu, se réclame ouvertement de la pensée libertaire. Il est proche de Jean Grave, ami de Kropotkine et un des porte-parole de l'anarchisme en France.

Pissarro a une vision optimiste de la vie rurale. Il y décèle des formes de solidarité absentes de la vie urbaine, qu'il peindra de haut sur le tard à Paris, depuis ses fenêtres, sous l'espèce de petits points humains grouillant dans la ville de pierre (*Le Pont* ...

**La Maison de la sourde et le clocher d'Éragny (1886)**  
Huile sur toile,  
65x81 cm.  
Indianapolis  
Museum of Art.



COURTESY OF THE INDIANAPOLIS MUSEUM OF ART

... Neuf, *Après-midi, Soleil, Première Série*, en 1901, ou encore *La Place du Théâtre-Français* et *L'Avenue de l'Opéra*, en 1898). L'étonnant, l'admirable même, est que Pissarro n'a cessé de se modifier, de creuser, de chercher, sans se suffire d'une manière close. N'a-t-il pas été le premier à supprimer les ocres, le noir, la terre de Sienna et le bitume de sa palette, s'orientant délibérément vers une peinture claire, typique de l'impressionnisme ? À Cézanne, il disait : « *Ne peins jamais qu'avec les trois couleurs primaires et leurs dérivés immédiats.* »

En 1870, il avait dû quitter son atelier de Louveciennes, qui sera pillé par les Prussiens. Il se réfugia en Grande-Bretagne avec sa famille (il aura huit enfants de la bonne de ses parents, ce qui n'ira pas sans malédictions de la part de ses ascendants). À Londres, il retrouve Monet, découvre Constable, Turner et fit la connaissance de Paul Durand-Ruel, qui s'occupera de ses intérêts. En 1872, il retourne à Pontoise et entame avec Cézanne une fructueuse émulation de travail en plein air. Un document photographique pittoresque les a figés pour l'éternité ; deux barbus face à face. En 1874, Pissarro participe à la première exposition « impressionniste ». Il sera présent, jusqu'en 1886, aux huit manifestations de cet ordre, dans lesquelles s'inscrivent avec éclat *Le Déversoir de Pontoise* (1872) du Cleveland Museum of Art et, de la même année, *Place du*

## Le primat de la sensation et l'infinie délicatesse du pinceau appliqué sur la toile en de subtils camaïeux à l'usage des ciels.

*vieux cimetière, Pontoise*, qui vient du Carnegie Museum of Art de Pittsburgh.

En 1876, il se trouve dans une situation si précaire que des amis collectionneurs (Caillebotte, Chocquet, Murer et Duret) lui achètent ses toiles. En 1879, il s'exerce à la gravure avec Degas et accueille à Pontoise un Gauguin au caractère de chien qui, peu reconnaissant, écrira depuis Tahiti en mars 1892 : « *À force de vouloir toujours être en avant, au courant de tout, Pissarro a perdu toute espèce de personnalité et son œuvre entière manque d'unité.* » De ce dernier grief, Pissarro se fit un mérite.

### « Une phase nouvelle dans la marche logique de l'Impressionnisme »

En 1886, il adopte le divisionnisme, dans lequel, à la suite de Georges Seurat et de Paul Signac, jeunes « néo-impressionnistes », il voit « *une phase nouvelle de la marche logique de l'impressionnisme* ». En clair, il renonce alors aux barrettes parallèles, hachures et virgules de la

touche pour pratiquer la juxtaposition de points de couleurs pures (*La Maison de la sourde et le clocher d'Éragny*, 1886, un prêt de l'Indianapolis Museum of Art). Ce changement de cap n'a pas l'agrément de Durand-Ruel, qui lui avait offert sa première exposition particulière en 1883, l'année où Pissarro avait effectué son premier séjour à Rouen (c'est qu'il peindra aussi, superbement, la mer et les ports avec un grand succès).

Durand-Ruel ne goûtant pas le divisionnisme, Théo Van Gogh prend la relève commerciale mais, à sa mort, Durand-Ruel revient à Pissarro et organise la seconde exposition personnelle de son vieux poulain qui, lassé de la technique lente et fastidieuse du pointillisme – d'autant plus qu'il commence de souffrir d'une affection à l'œil – est retourné à son ancienne manière, fondée sur le primat de la sensation et l'infinie délicatesse du pinceau appliqué sur la toile en de subtils camaïeux à l'usage des ciels.

On connaît mieux ainsi celui dont Octave Mirbeau put écrire, en 1892 : « *Je ne sais rien de beau et de touchant comme de voir M. Camille Pissarro, si jeune sous sa barbe blanche, garder tous les enthousiasmes de la jeunesse et, loin du bruit des coteries, des jurys, des hideuses jalousies, poursuivre, avec les ardeurs d'autrefois, une des plus belles, une des plus considérables parmi les œuvres de ce temps.* »

Jean-Pierre LÉONARDINI

## Au-delà de *La Clémence*...

Lorsqu'il compose *La Clémence de Titus*, en 1791, Mozart est déjà très affaibli par la maladie (il mourra trois mois plus tard, le 5 décembre). Côté moral, ça va mieux, néanmoins. Un prêt de 1 000 florins l'a remis à flot et, côté travail, les commandes affluent. Dans le lot, un opéra pour les fêtes de couronnement de Léopold II, sacré roi de Bohême. Bouclée en moins de trois semaines, *La Clémence de Titus* apparaît comme une parenthèse dans l'écriture de *La Flûte enchantée* et du *Requiem*. Certes, ce n'est pas l'opéra le plus connu de Mozart, mais il recèle quelques petits bijoux : le duo d'Annius et Servilia, *Ah, perdona al primo affetto* ; l'air de Vitellia, *Non piu di fiori* ; ou le virtuose *Parto, parto, ma tu ben moi, de Sexto*. Des airs conformes au genre voulu par l'opéra seria, puisant dans la mythologie ou dans l'Antiquité pour exalter le caractère héroïque et noble d'une figure (Titus personnifiant ici Léopold II). Enregistrée au Théâtre des Champs-Élysées en 2014, cette *Clémence* ne parvient pas à faire oublier la longueur, parfois la pesanteur de certains récitatifs (du fait des délais, Mozart en avait confié la rédaction à son élève Süssmayr). Mais la vitalité de la direction de Jérémie Rhorer et la qualité du plateau de solistes (au premier rang, Karina Gauvin et Julie Fuchs, dans les rôles de Vitellia et Servilia) suffisent à susciter l'intérêt pour une partition parfois injustement dépréciée. Outre qu'elle constituait pour Mozart un retour à l'opéra seria, dix ans après *Idoménée*, *La Clémence* s'inscrit dans une période d'intense production maçonnique célébrant la fraternité initiatique. Et dont *La Flûte enchantée* reste le plus beau symbole.

• LE CERCLE DE L'HARMONIE, JÉRÉMIE RHORER (DIR.), *LA CLEMENZA DI TITO*, DE MOZART. 2 CD ALPHA, FÉVRIER 2017, 31 EUROS.

## **BEATRICE RANA** Grande musique de nuit

La légende ou l'histoire – nul ne peut le dire vraiment – raconte qu'épuisé par des nuits et des nuits d'insomnie, le comte von Keyserling, ambassadeur de Russie à la cour de Saxe, aurait commandé au grand Bach une musique destinée à l'aider à combattre son ennui. De là seraient nées « différentes variations composées à l'intention des amateurs pour la récréation de leur esprit ». Et c'est un jeune élève de Bach, virtuose du clavecin, qui aurait eu pour mission de les jouer dans un salon contigu à la chambre du comte. Son nom : Johann Gottlieb Goldberg. À partir d'une aria, les *Variations Goldberg* s'égrènent sous la forme de trente miniatures qui, par la grâce de la fugue et du contrepoint, reviennent à l'aria initiale, paisible, et aux leurs crépusculaires. Évitant le piège d'une lecture métronomique ou monolithique, Beatrice Rana signe, à 24 ans, un disque empli de fantaisie, d'imagination, de chaleur et de liberté. Son toucher tout en élégance et en rondeur fait merveille, imprimant aux *Variations* une douceur sonore envoûtante pour l'auditeur.

• BÉATRICE RANA, *GOLDBERG VARIATIONS*, DE JEAN-SÉBASTIEN BACH. 1 CD WARNER CLASSICS, FÉVRIER 2017, 18 EUROS.

## bouteilles **Pomerol** Château La Ganne

Petite appellation par sa superficie de 750 hectares, Pomerol est en fait l'une des plus renommées en Gironde pour la qualité de ses vins ronds, fins et suaves. On prétend souvent qu'ils sont « les bourgogne des bordeaux ».

Le château La Ganne fait partie de ces petites propriétés, 4 hectares dont on garde soigneusement l'adresse.

Dans la famille Dubois depuis 1920, le domaine, planté à 90 % de merlot et à 10 % de cabernet franc sur un sol de graves sablonneuses et un sous-sol de crasse de fer, produit des vins remarquables par leur finesse.

L'année 2016 est la première en bio.

Des amendements organiques permettent la mise en valeur du vignoble dans le respect de l'environnement. Les vendanges restent manuelles, les progrès de l'œnologie moderne se conjuguent avec l'expérience et la tradition. L'élevage en fûts de chêne neufs permet de révéler toute la typicité et la complexité de la Ganne.

Son velouté conviendra à des accords orientés sur la rondeur, gésiers et canard confits, rognons et foie de veau.

Dans sa jeunesse, il sera particulièrement adapté aux viandes rouges cuites au barbecue, à une belle entrecôte grillée aux sarments de vigne accompagnée d'une poêlée de cèpes. Le millésime 2014 (23 euros) tombe à pic avec ses arômes de fruits rouges, ses tanins mûrs et soyeux. Vous pouvez également le laisser vieillir. Après une garde de cinq à dix ans, il s'exprimera avec brio en compagnie de sauces liées au sang et fera honneur à un civet de lièvre. ▶

**Georges SULIAC**

Paule et Michel Dubois  
224, avenue Foch  
33500 Libourne  
www.chateaulaganne.com

### **ZALBERG**

Au Théâtre de Belleville (94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11<sup>e</sup>, tél. : 01.48.06.72.34), jusqu'au 9 juillet, Gerardo Maffei présente sa mise en scène de *Feu pour feu*, une œuvre de Carole Zalberg, publiée par Actes Sud. Il s'agit de l'exil d'un homme et de son bébé, de la terre noire au continent blanc, où domine la loi du marché... Le texte est interprété par la comédienne Fatima Soualhia-Manet.

### **BOUCHERON**

Sous la direction de l'historien du Moyen Âge Patrick Boucheron (professeur au Collège de France), maître d'œuvre d'*Histoire mondiale de la France* (Seuil) à laquelle ont participé 122 auteurs, se tiendra du 9 au 11 juin, au château des ducs de Bretagne à Nantes, une manifestation baptisée « Nous autres », organisée à l'initiative du Grand T, théâtre de Loire-Atlantique. Conférences, spectacles et expositions sont au programme, axé sur le thème de l'identité qui « obsède le discours politique » en un « temps de désir de murs » et qu'il convient d'affronter sans céder aucunement aux « passions tristes ». Renseignements : [www.chateaunantes.fr](http://www.chateaunantes.fr)

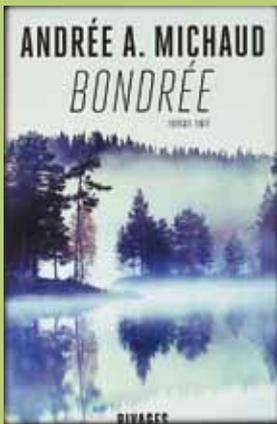
### **BRECHT**

Sous la direction de Katharina Thalbach, qui s'est formée en son jeune âge auprès de la grande comédienne Helene Weigel, compagne de Brecht, la Comédie-Française s'est attaquée à *La Résistible Ascension d'Arturo Ui*, la fameuse pièce de Bertolt Brecht, justement. Cela se joue salle Richelieu jusqu'au 30 juin ([www.comedie-francaise.fr](http://www.comedie-francaise.fr)).

# DEUX FOIS PRIMÉES

## Les femmes, avenir du polar

L'INDÉMODABLE FESTIVAL QUAIS DU POLAR, À LYON, NE DÉSEMPLIT PAS. CETTE ANNÉE, IL A DISTINGUÉ ANDRÉE A. MICHAUD ET HANNELORE CAYRE ONT EMPORTÉ DEUX PRIX IMPORTANTS.



Le festival Quais du polar s'est tenu à Lyon le dernier week-end de mars. Il fêtait cette année son 13<sup>e</sup> anniversaire et, malgré un temps maussade, il a su attirer 80 000 visiteurs, dont 15 000 ont pris part à la grande enquête dans la ville, basée sur des énigmes. Il était amusant de croiser, dans les rues, des groupes de festivaliers se grattant la tête pour trouver des solutions.

Manifestation éminemment populaire avec accès gratuit pour toutes les animations ainsi que pour la grande librairie, Quais du polar confirme que, malgré Internet, la télévision, les Dvd et les jeux vidéo, la lecture est loin de régresser. Contrairement à une idée reçue, ce loisir est en progression, le polar constituant le genre le plus prisé.

Le public jeune était d'ailleurs très présent, en balade, assis sur les marches pour déguster un sandwich, achetant un livre ou deux, échangeant points de vue et expériences de lecture. Ce bouche-à-oreille peut expliquer que, depuis quelques années, certains romans pourtant ignorés des médias connaissent le succès.

Un autre aspect de ce festival tient au choix des auteurs invités : de grandes stars du genre bien sûr, mais aussi des auteurs moins connus, que le festival va contribuer à populariser. J'ai ainsi croisé l'Estonien Indrek Hargla, natif de Tallinn, créateur d'une série de polars historiques consacrée à Melchior l'Apothicaire. Dans chacun des quatre volumes parus chez Gaia (repris en poche chez Babel noir), il se trouve confronté à un meurtre qu'il doit élucider. J'ai longtemps tenu compagnie à Boris Quercia, scénariste et réalisateur chilien, auteur de deux polars que j'adore et dont j'ai vanté les mérites l'an passé (*Options* n° 617). Son personnage de prédilection est un policier du nom de Santiago Quiñones, qui connaît pas mal de déboires, notamment dans le second volume, *Tant de chiens* qui a reçu le Grand Prix de littérature policière et le Grand Prix du roman noir du Festival international du film policier de Beaune. J'ai pu bavarder avec le romancier islandais Arnaldur Indridason, chef de file d'une douzaine d'auteurs de polars pour un pays qui compte seulement 330 000 habitants. Le paradoxe tient au fait que la criminalité est quasi nulle en Islande, ce qui n'empêche pas Indridason, traduit dans une cinquantaine de langues, d'avoir vendu dans le monde 12 millions de livres qui racontent des crimes.

Pour moi, l'événement majeur de cette 13<sup>e</sup> édition concerne l'attribution des deux prix importants décernés chaque année. Jusqu'à ce jour, aucune femme n'avait accédé à cette récompense. Cette fois, elles sont deux à ramasser la mise. Le Prix « Le Point » du polar européen 2017, attribué par un jury réuni par l'hebdomadaire, a couronné *La Daronne*, écrit par l'avocate pénaliste Hannelore Cayre. Révélée en 2004 avec son roman *Commis d'office*, qui mettait en scène un avocat obligé de servir un confrère plus filou que lui, voici la romancière de retour après plusieurs années de silence. Cette fois, une femme, Patience Portefeux, est le personnage central. Traductrice-interprète judiciaire d'écoutes en langue arabe, notamment des dealers, cela lui donne l'occasion de récupérer des centaines de kilo de shit. Comment va-t-elle les revendre pour payer la facture de la maison de retraite qui héberge sa mère ? C'est l'objet de ce récit où, comme dans ses ouvrages précédents, l'humour fait merveille. Le Prix des lecteurs Quais du polar/20 minutes a récompensé *Bondrée*, un roman de la Québécoise Andrée A. Michaud. *Bondrée* est le nom donné à un lac par un trappeur mort depuis belle lurette. Ce lac, entouré d'épaisses forêts, est, durant l'été 1967, le lieu rêvé pour passer de bonnes vacances. Mais l'ambiance se dégrade lorsqu'une jeune fille qui avait disparu est retrouvée morte, une jambe déchirée dans un piège rouillé. Lorsqu'une autre adolescente subit le même sort, les familles comprennent qu'il ne s'agit pas d'un accident, mais l'œuvre d'un tueur. Très beau roman, *Bondrée* possède une écriture, un style, une atmosphère presque palpable, des personnages incarnés. Conjuguant les ressorts du thriller avec ceux d'un roman psychologique plongeant au cœur des personnages, Andrée Michaud nous offre un huis clos au sein d'une communauté avec profondeur de champ comme pour une photo en extérieur : des portraits sur le devant de la scène, tandis qu'en arrière-plan le décor dispense la lumière et donne de l'épaisseur aux personnages. Cet excellent ouvrage avait déjà reçu trois prix importants au Canada. ◀

Claude MESPLÈDE

#### BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉE A. MICHAUD, *BONDREE*, RIVAGES, 2016, 363 PAGES, 18,50 EUROS
- HANNELORE CAYRE, *LA DARONNE*, MÉTAILIÉ, 2017, 172 PAGES, 17 EUROS

# CONFESSIONS

## De Doubrovsky à Besson



ALORS QUE LA LITTÉRATURE AUTOBIOGRAPHIQUE PERDAIT L'IMMENSE SERGE DOUBROVSKI, PHILIPPE BESSON PUBLIAIT UN BRÛLANT SOUVENIR DE JEUNESSE.

Ce n'est pas la sortie d'un livre qui a fait la véritable actualité littéraire de ce début d'année, mais la sortie de scène de Serge Doubrovsky à l'âge de 88 ans, le 23 mars. Il inventa un genre, l'autofiction, que beaucoup voulurent imiter et que peu égalèrent. Mais évoquer la naissance d'un genre qui fit débat pourrait effrayer un lecteur peu enclin à participer aux querelles de clocher germanoprates. Le plaisir de la lecture, comme celui de la vie, est ailleurs.

L'homme était discret mais avait été au cœur d'une polémique lorsqu'il avait sorti le troisième volume de son autofiction : *Le Livre brisé* (1989) racontait ses relations tumultueuses avec sa jeune femme alcoolique, qui lui avait demandé de lire régulièrement les chapitres la concernant. Elle mourra d'un coma éthylique. Son style avait-il été le stylet qui tua sa femme d'un coup au foie ? La question le hantera toute sa vie.

Il faut lire Doubrovsky, tout Doubrovsky, rien que Doubrovsky, d'un *Amour de soi* (1982) à *Un Homme de passage* (2011). Sa famille avait échappé par miracle à la déportation ; il se considérait comme un usurpateur de la vie. Spécialiste de Proust et de Corneille, cet universitaire brillant, qui enseigna surtout aux États-Unis, aimait Corneille autant que les femmes, aimait sa mère autant que Proust aimait la sienne, et fit de la psychanalyse une source inépuisable d'inspiration : « *Avec chaque femme se joue le drame de n'être pas son fils. Et avec ma mère de l'avoir été* », écrit-il dans *Fils* (1977).

Son écriture si particulière brise la phrase, joue sur les mots, se joue des maux en oscillant entre son moi fictionnel et ses propres souvenirs. Lacan mis en roman. « *Le moi est haïssable* » disait Blaise Pascal ; Doubrovsky rajouterait bien : « certes mais c'est une source inépuisable »... Une page de lui vaut des volumes de nos contemporains qui s'épanchent sur leur moi et dont l'écriture, tout-à-l'égo, sera vite recyclée. Celle de Doubrovsky restera par son foisonnement de trouvailles stylistiques, d'inventions romanesques, de je de miroir. Un des tomes de son autofiction qui évoquait les années difficiles après la disparition brutale de sa femme, s'intitulait *L'Après-vivre* (1994). Avec la disparition de Serge Doubrovsky commence, pour la littérature égotique, « l'après-écriture ».

Le dernier ouvrage de Philippe Besson est justement autobiographique : « *Arrête avec tes mensonges* » est l'expression que sa mère lui répétait pour qu'il cesse d'inventer des his-

toires. Il n'a jamais cessé d'en écrire puisqu'il a derrière lui une œuvre prolifique ; *Arrête avec tes mensonges* est à prendre au pied de la lettre : Besson arrête de mentir pour raconter sa vérité : celle de sa découverte de l'amour, et plus particulièrement de l'amour d'un garçon dans la province française, quelque part en Charente dans les années 1980, où l'homosexualité est considérée comme une lointaine perversion parisienne.

Philippe Besson raconte son initiation à l'amour et à la sexualité avec Thomas, fils de paysan qui ne veut pas, qui ne peut pas assumer son homosexualité. Philippe Besson s'extirpera de cette atmosphère pesante et s'affranchira de tous ces interdits ; son amant s'y engluera. Cette histoire d'amour clandestine est finalement banale et assez banalement racontée. Le seul intérêt est la destinée de cet amant qui va prononcer l'unique phrase romanesque du récit : « *Parce que tu partiras et que nous resterons.* » Besson partira effectivement vivre ailleurs sa vie alors que son amant fuira en Espagne pour se marier, et finalement revenir dans la propriété familiale, tenter une vie sans histoire, puis se suicider.

Des années plus tard, l'écrivain Philippe Besson croisera par un hasard romanesque son fils qui lui ressemble étrangement, et qui servira de lien entre son père et lui, entre son passé d'amant et son présent d'écrivain. À la mort de son père, le jeune homme lui confiera des lettres jamais envoyées après sa fuite en Espagne : « *Je voulais juste t'écrire que j'ai été heureux pendant ces mois que nous avons passés ensemble, que je n'ai jamais été aussi heureux, et que je sais déjà que je ne serai plus jamais aussi heureux.* »

Dans ce livre, ce n'est pas l'écriture de Besson, toute en maîtrise, qui est touchante, mais la sincérité de cet amant qui sait qu'il n'assumera jamais son homosexualité. C'est la tragique évidence d'un homme simple qui transcende le récit. C'est en racontant les mensonges des autres que Besson est véritablement écrivain. « *Parce que tu partiras et que nous resterons.* » La prédiction s'est réalisée : Thomas restera dans la mémoire du lecteur. ◀

Jean-Paul VERMILLET

### BIBLIOGRAPHIE

• L'ŒUVRE DE SERGE DOUBROVSKY A ÉTÉ ÉDITÉE, POUR L'ESSENTIEL, CHEZ GRASSET

• PHILIPPE BESSON, *ARRÊTE AVEC TES MENSONGES*, JULLIARD, 2017, 193 PAGES, 18 EUROS

## PRESSE

# Quel droit à l'information ?

ASSURER AUX JOURNALISTES LA LIBERTÉ DE FAIRE LEUR MÉTIER, C'EST AUSSI PRÉSERVER LE DROIT DES CITOYENS À UNE INFORMATION DE QUALITÉ. CE CONSTAT A ÉTÉ AU CŒUR D'UN DÉBAT ORGANISÉ AU CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES CGT (SNJ-CGT).

« **L**e maintien du pluralisme et le droit à une information de qualité sont des combats. » Nathalie Fredon, journaliste et élue Snj-Cgt au comité d'entreprise (Ce) du quotidien régional *La Marseillaise*, est en première ligne pour mesurer les dangers de la disparition possible d'un titre de presse, comme elle l'a rappelé lors du débat titré « Libérons les médias », organisé en mars au congrès du Snj-Cgt. Le 28 novembre 2016, *La Marseillaise* a été placée en redressement judiciaire pour la deuxième fois en deux ans. Fin février était annoncé un plan de 25 suppressions de postes, après déjà 90 licenciements en 2015<sup>(1)</sup>. Dans l'immédiat, le journal « aura besoin d'un soutien exceptionnel de l'État », estime-t-elle et, à plus long terme, « il nous faudra un projet élaboré collectivement. Notre premier soutien, ce sont nos lecteurs. Nous sommes proches du terrain ».

La situation n'est pas plus joyeuse à *L'Humanité* : « Aujourd'hui, nous sommes sous menace à trente jours. Quand on commence un mois, on ne sait pas si on va le finir », témoigne le journaliste Cédric Clérin, élu Snj-Cgt au Ce. Certes, le titre bénéficie, lui aussi, de l'aide de ses lecteurs, qui lui ont permis de réunir trois millions d'euros, mais « ce n'est pas une

solution structurelle », insiste le journaliste. « Nous sommes en bataille, y compris avec l'État », ajoute-t-il, évoquant le million d'euros annuel d'aides à la presse perdu sous la présidence Sarkozy.

Si le journal a très tôt été présent sur Internet, « aujourd'hui, nous sommes très en retard », reconnaît Cédric Clérin. « Nous sommes dans l'incapacité de nous adapter aux outils numériques parce que nous n'en avons pas les moyens ». Outre la baisse de lectorat que subissent beaucoup de journaux, il identifie d'autres problèmes : « Les Gafa [Ndlr : les géants du web, Google, Apple, Facebook, Amazon...] pillent les contenus de nos journaux sans être taxés là-dessus. Il y a une réflexion collective à mener sur les nouveaux modèles à inventer. »

## La Voix du Nord ferme son agence d'Hénin-Beaumont

Propriétaire de *La Voix du Nord*, le groupe belge Rossel a annoncé, le 10 janvier, la suppression de 178 postes – soit un quart de l'effectif. Le journal a pourtant réalisé un bénéfice de 5 millions d'euros en 2015. « Visiblement, ce n'est pas suffisant pour un groupe qui a des ambitions en France », commente Aurélie Constant, élue Snj-Cgt au Ce de *La Voix du Nord*. Rossel vise en effet la reprise de *Paris-Normandie* et peut-

être de *Nice-Matin*, après avoir déjà racheté *Le Courrier picard* à Amiens et *L'Union* à Reims. Certes, les négociations ont permis de diminuer la casse, mais la saignée reste importante et aura des conséquences sur la qualité du titre.

Avant les élections régionales de 2015, le quotidien régional avait publié une enquête en plusieurs volets sur les dangers du Front national. Aurélie Constant se demande si, demain, un tel travail sera possible : « Ce dossier a nécessité le concours de nombreux collègues, qui ont travaillé pendant plusieurs semaines. » Elle ajoute que « parmi les agences de *La Voix du Nord* qui vont fermer, il y a celle d'Hénin-Beaumont [Pas-de-Calais], ville justement dirigée par le Fn. La municipalité nous attaque constamment. Ce terrain-là, on va l'abandonner. Cela nous choque énormément. »

(1) En 1987, un précédent redressement judiciaire s'était soldé par 125 licenciements.





Comme son confrère de *L'Humanité*, elle pointe le danger de la marchandisation de l'information : « Depuis février, vous trouvez La Voix du Nord sur le portail Sfr Presse, qui reverse 0,25 euro par exemplaire lu. » Soit bien moins que le prix de *La Voix du Nord* en kiosque ou sur son propre site web. « On cherche la logique de ces développements... » lâche-t-elle, dépitée.

#### **Patrick Drahi, un exilé fiscal à Zermatt, en Suisse**

Patrick Drahi, propriétaire de Sfr mais également de *L'Express*, de *Libération* et bientôt du groupe NextRadioTv (Bfmtv, Bfm Business, Rmc...), est « exilé fiscal à Zermatt », en Suisse, rappelle d'ailleurs Laurent Mauduit. Le cofondateur de Mediapart, qui avait auparavant dirigé le service économique de *Libération* puis du *Monde*, rappelle combien les principes du Conseil national de la Résistance – « rétablir la liberté de la presse, son honneur et

**On observe un bouillonnement démocratique et des poches de résistance. Beaucoup de journalistes font leur travail tête haute. Et dès qu'on fait bien son métier, les citoyens sont au rendez-vous. On vit une crise de l'offre, pas de la demande.**

son indépendance des puissances financières» – semblent lointains. « Il faut arrêter cette dérive folle qui privilégie le nombre de clics à la qualité de l'information », renchérit Véronique Marchand, secrétaire générale du Snj-Cgt à France Télévisions. Votée à l'été 2016, la loi Bloche, censée « renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias », n'est en tout cas pas à la hauteur des enjeux. Consulté lors de l'écriture de la proposition de loi, Emmanuel Vire, secrétaire général du Snj-Cgt, estime que le syndicat n'a pas été écouté : « Nous avons défendu une loi contre les concentrations et, au préalable, demandé de faire appliquer les dispositifs actuels. Il faut également revoir les aides à la presse et mettre en place une indépendance juridique des rédactions. »

« Nous avons besoin d'une grande réforme pour garantir la liberté de la presse mais aussi le droit de savoir des citoyens, si un jour un gouvernement progressiste arrive au pouvoir », insiste Laurent Mauduit, ...

... pour qui « il n'y a pas de démocratie forte sans citoyens éclairés et sans journalistes libres ».

Pour inventer les médias de demain et notamment résoudre « la question de la possession des médias », Denis Souchon, de l'association de critique des médias Acrimed, reconnaît ne pas avoir « de solution clé en main ». Mais « c'est une question qui doit être présente dans le débat public, un sujet de la présidentielle », insiste-t-il. Malgré le tableau assez noir qui a été dressé lors de ce débat, Laurent Mauduit tient à rester positif : « Le discrédit qui pèse sur la presse est très souvent mérité, mais on observe un bouillonnement démocratique et des poches de résistance. Beaucoup de confrères font leur travail tête haute. Et dès qu'on fait bien son métier, les citoyens sont au rendez-vous. On vit une crise de l'offre, pas de la demande. »

« L'événement choc plutôt que le débat démocratique »

Depuis qu'il est secrétaire général de la Cgt, Philippe Martinez a eu l'occasion de découvrir de l'intérieur les travers du monde médiatique. Ainsi, « quand on traite un syndicaliste d'Hibernatus car il défend les 32 heures [comme l'a fait François Lenglet sur Rtl en février 2015, Ndlr], c'est de la haine de classe », lance-t-il. Il se souvient également de cette invitation sur le plateau de *L'Émission politique*, sur France 2, pour jouer « l'invité surprise » face à Manuel Valls : « Cela a davantage été présenté comme un événement choc que comme un élément du débat démocratique. » « Il y a besoin de davantage de liens entre les journalistes et les militants dans les entreprises, développe le secrétaire général de la Cgt. *L'image qu'ont ces derniers des journalistes, c'est le 20 heures de Tfl, de France 2 ou les chaînes d'information en continu. Cela joue contre la profession. Nous sommes parfois obligés de nous fâcher et de leur dire : "Laissez-les faire leur boulot".* »

Comme Laurent Mauduit, il se veut « optimiste ». « Je croise beaucoup de journalistes qui ont envie de bien faire leur travail, ce qui est d'ailleurs le vécu et la réalité de beaucoup de salariés dans ce pays, assure Philippe Martinez. La spécificité, c'est que dans vos métiers [ceux du journalisme, Ndlr], on voit l'influence sur l'opinion. » Il met également en avant une autre réalité : « Les journalistes vivent une telle précarité qu'ils sont parfois dans la même situation que ceux qui manifestent derrière les banderoles... » Raison de plus pour ne pas laisser se creuser un fossé entre les deux.

Ludovic FINEZ



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

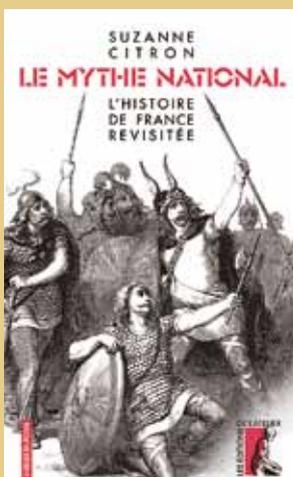
# Beaucoup d'attentes, souvent déçues

LE BAROMÈTRE 2017 DES MÉDIAS DE LA CROIX MARQUE UNE FORTE CHUTE DE L'INTÉRÊT ET DE LA CONFIANCE DANS LES MÉDIAS. MAIS LES ATTENTES RESTENT IMPORTANTES.

Selon l'édition 2017 du baromètre des médias, publiée en février par *La Croix*<sup>(1)</sup>, seuls 64 % des sondés déclarent s'intéresser à l'information, soit six points de moins qu'un an auparavant et le plus faible niveau enregistré depuis 2002, année où Jean-Marie Le Pen avait atteint le deuxième tour de l'élection présidentielle. Chez les jeunes et les moins diplômés, le désintérêt est encore plus marqué, avec respectivement 56 % et 58 %. La crédibilité accordée aux médias enregistre des baisses encore plus vertigineuses, 26 % des sondés seulement affirmant avoir confiance dans les informations publiées sur Internet, loin derrière la télévision (41 %), les journaux « papier » (44 %) et la radio (52 %). Constat paradoxal : les deux premières sources d'information – la télévision pour 48 % des sondés et l'Internet, pour 25 % – sont aussi celles jugées les moins crédibles. À noter que les chaînes d'information en continu marquent une chute importante en tant que source d'information. Pour autant, 78 % des personnes interrogées estimaient que les médias d'information joueraient un rôle « très important » ou « assez important » dans l'élection présidentielle. À 74 %, ils attendent de ces médias qu'ils « fournissent une information vérifiée pour suivre la campagne présidentielle », tandis que 10 % souhaitent que ces médias « s'engagent » et 10 % encore qu'ils les « aident » à faire leur « choix ». Autre question abordée par le baromètre des médias : l'indépendance des journalistes. Une marge majorité estime que les journalistes ne sont pas indépendants des « pressions des partis politiques et du pouvoir » (67 %) ni des « pressions de l'argent » (58 %).

(1) Baromètre *La Croix*/Kantar Sofres/Kantar Média, réalisée en janvier 2017 sur un échantillon de 1 011 personnes âgées de 18 ans et plus.

## HISTOIRE DES RACINES ET DES MYTHES



L'identité nationale fait l'objet de vives controverses. Sur quelle vision de l'histoire doit-elle reposer ? Celle d'une France gauloise continuée par les rois, accomplie définitivement avec la république ? Ou celle d'une France métissée, faite de diversités culturelles et ethniques, ouverte sur l'avenir ? Pour repenser l'histoire de France, il faut d'abord décortiquer à travers les anciens manuels scolaires le schéma du « roman national » de la III<sup>e</sup> République. Ce récit linéaire et continu d'une France pré-incarnée dans la Gaule légitime, en occultant victimes et vaincus, les pouvoirs et les conquêtes qui ont non seulement créé la France mais encore la « plus grande France », c'est-à-dire un empire colonial. Les recherches portant sur l'histoire de Vichy, la colonisation, l'immigration, la guerre d'Algérie, tout comme les débats autour des lois mémorielles, ont provoqué d'incontestables avancées. Mais ont-ils vraiment révisé le mythe hérité du XIX<sup>e</sup> siècle ou n'en ont-ils égratigné que quelques pans ? Cette nouvelle édition du *Mythe national* s'attache, en s'appuyant sur la rigueur du travail historique de Suzanne Citron, à revisiter le passé pour donner sens à une France aux multiples racines, membre de l'Union européenne, morceau de la planète et segment de l'histoire humaine.

**LE MYTHE NATIONAL. L'HISTOIRE DE FRANCE REVISITÉE,** nouvelle édition, Suzanne Citron, L'ATELIER, 2017, 352 PAGES, 15 EUROS.



## ÉCONOMIE UNE BONNE IDÉE FAUSSE ?

Le débat sur le revenu universel est omniprésent. Ses partisans partent du constat que les plus pauvres ne peuvent vivre décemment avec le niveau actuel des minima sociaux... pour en conclure qu'il conviendrait d'attribuer une allocation identique à chaque personne, quel que soit son niveau de vie. Si le constat est juste, la proposition avancée ne contribue à résoudre ni le problème du chômage ni ceux de la pauvreté et des inégalités. Elle s'appuie sur l'idée fausse

que le travail serait en voie de disparition, que les protections sociales seraient obsolètes et que nous serions condamnés à vivre dans une société de plus en plus « ubérisée ». Cet ouvrage collectif dirigé par Jean-Marie Harribey, membre des Économistes atterrés, et Christiane Marty, membre de la Fondation Copernic, pose des questions qui traversent la société, les partis politiques, les syndicats et les associations. Il propose une alternative au revenu universel basée sur la mise en place d'une garantie de revenu décent, qui ne laisse personne sur le bord de la route, ainsi que sur une transformation du système productif associée à une réduction du temps de travail afin d'assurer une transition sociale et écologique.

**FAUT-IL UN REVENU UNIVERSEL ?** Jean-Marie Harribey et Christiane Marty (dir.), L'ATELIER, 2017, 128 PAGES, 10 EUROS.

## MICRO UNE AUTRE ÉCONOMIE

*Au-delà du marché* est la traduction d'un ouvrage de l'influent économiste indien Kaushik Basu, ancien chef économiste et vice-président de la Banque mondiale, dont la pensée reste méconnue en France. Ce dernier y dénonce la religion du marché et préconise un changement de paradigme en économie. Il invite à une révolution dans le champ de la microéconomie sans jamais perdre de vue la perspective globale de la macroéconomie, et pose les jalons d'une pensée économique plus juste et plus durable. En dénonçant le concept de « main invisible » du marché, cher à Adam Smith, il démonte une pièce essentielle du néolibéralisme et démystifie les croyances concernant les paradigmes de l'économie orthodoxe. Cet ouvrage jubilatoire prolonge les travaux et écrits des économistes Gaël Giraud (*Illusion financière*, 2011), qui en signe la préface, et Steve Keen (*L'Imposture économique*, 2014), et devrait alimenter de vifs débats.

**AU-DELÀ DU MARCHÉ. VERS UNE NOUVELLE PENSÉE ÉCONOMIQUE,** Kaushik Basu, L'ATELIER, 2017, 312 PAGES, 25 EUROS.

## ISLAM AU-DELÀ DES CLICHÉS

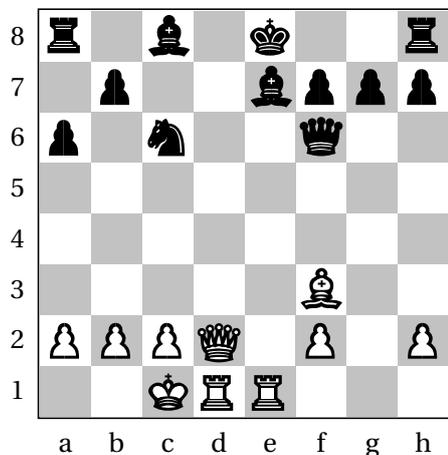
« Dans vingt ans une bonne partie des églises seront des mosquées. » « L'islam opprime les femmes. » Il est « inadapté à un mode de vie moderne », « incompatible avec les valeurs de la République française ». « Les salafistes sont tous des terroristes. » Les clichés les musulmans foisonnent, sur fond d'ignorance et de confusion où l'on mélange indistinctement le Coran, la Charia, les cultures et les civilisations dont l'islam a été le vecteur. Or, la religion musulmane ne se résume pas à une pratique rigoriste ni à des groupes intégristes prônant l'instauration d'une société régie par la Charia, ou qui adoptent une lecture figée du Coran et de la tradition prophétique. L'islam est divers, traversé de tensions. La pratique religieuse des musulmans est variée, leur lecture du Coran très personnelle. Et les nombreux préjugés masquent la réalité de ce que vit l'immense majorité des musulmans qui participent à la société.

**EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR L'ISLAM ET LES MUSULMANS,** Omero Marongiu-Perria, L'ATELIER, 2017, 224 PAGES, 10 EUROS.

## Tactique

Position après le 15<sup>e</sup> coup noir de la partie :

A. Nimzovitch – S. Alapin, Carlsbad, 1911. Les blancs jouent et gagnent.



## Surprotection

« Les idées d'Aaron Nimzovitch et leur popularisation ont de loin dépassé celles de son époque; une victoire pour la flexibilité! » a estimé Garry Kasparov, champion du monde de 1984 à 2000.

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, Aaron Nimzovitch faisait une découverte importante, mais incomprise de la plupart de ses contemporains. Son principe, ultrarévolutionnaire, était qu'il fallait protéger et même surprotéger les points d'importance stratégique. Selon lui, la prophylaxie d'une surprotection ainsi appliquée, garantissait

une meilleure sécurité face à d'éventuelles agressions. S'ensuivit un mouvement brutal de la part de nombreux adversaires et divers opposants. Néanmoins, les moqueries publiées par certains d'entre eux, comme la partie inventée par Hans Kmoch ci-dessous, n'empêcha pas Nimzovitch de mettre en pratique ses nouvelles idées et surtout, de les populariser par ses écrits. Son ouvrage le plus important *Mon système*, a accompagné des générations de joueurs. Tigran Petrosian, champion du monde de 1963 à 1969, a reconnu qu'il avait grandi avec. Aujourd'hui encore, un nombre important des principes du champion letton sont appliqués naturellement par les joueurs d'échecs de compétition.

## Nimzovitch - Systemsson

Composition de Hans Kmoch, Copenhague, 1927. Défense française

1.e4 e6 2.h4 d5 3.e5 c5 4.d4 cxd4 5.h5 Db6 6.h6 Cxh6 7.Dh5 g6 8.Dh2 Cf5 9.Fd3 Cc6 10.Cf3 h5 11.b3 Fg7 12.Ff4 Fd7 13.Cbd2 Tc8 14.Re2 Cb4 15.Ce1 Cxd3 16.Cxd3 Txc2 17.Tae1 a5 18.Rd1 Tc6 19.Te2 Re7 20.The1 Te8 21.Cf3 (en dehors du roi, toutes les pièces blanches protègent le pion e5!) Ff8 22.g4 hxg4 23.Dh7 gxf3 24.Fg5# 1-0

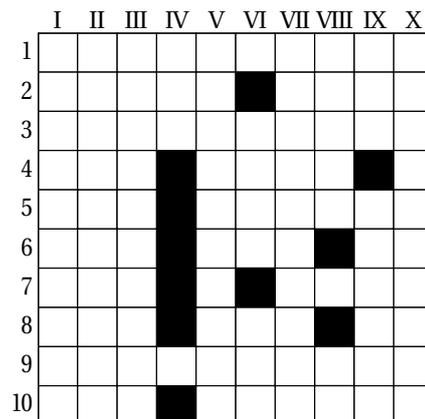
## Nimzovitch - Haakanson

Kristianstad, 1922. Défense française

1.e4 e6 2.d4 d5 3.e5 c5 4.Dg4 cxd4 5.Cf3 Cc6 6.Fd3 f5 7.Dg3 (surprotège le pion e5 et garde un œil sur le pion g7.) 7...Cge7 8.0-0 Cg6 9.h4 Dc7 10.Te1 Fd7 (il fallait impérativement développer le fou f8 afin de permettre le retrait du cavalier sans bloquer les pièces.) 11.a3 0-0-0 12.b4 a6? (une faute qui donne à l'adversaire un point de contact en b5. Une meilleure défense était 12...Rb8 et sur 13.b5 Ca5.) 13.h5 Cge7 14.Fd2 (prépare la poussée du pion a.) 14...h6 (pour éviter l'arrivée d'un cavalier en g5.) 15.a4 g5 16.b5 f4 17.Dg4 (malgré l'absence de la dame blanche à l'aile dame, l'attaque est puissante.) 17...Cb8 18.c3 Te8 19.cxd4 Rd8 (les deux derniers coups noirs étaient forcés pour ne pas perdre la dame.) 20.Tc1 Db6 21.a5 Da7 22.b6 Da8 (les pièces noires sont toutes horriblement passives.) 23.Tc7 Cf5 24.Cc3 Fe7 25.Cxd5! Cxd4? (perd sur-le-champ grâce à une petite combinaison qui n'échappe pas à Nimzovitch.) 26.Cxd4 exd5 (VOIR DIAGRAMME) 27.Dxd7+! (les noirs abandonnent car après : 27...Cxd7 28.Ce6#.) 1-0



## mots croisés



## HORIZONTALEMENT

1. Pets de bus. – 2. Matas Harry (ou quel-qu'un d'autre). Refus poutinien. – 3. Mecs tubes (trois mots). – 4. Capitale de l'an 1000. Nettoyé le chanvre. – 5. Que dalle. Pulvérisées. – 6. Langues parlées en Asie. Piégea. Toujours en blanc ou en déficite. – 7. A probablement été le théâtre d'une nuit d'amour volcanique. Greffa. – 8. Gentleman perturbé. Léger et allégé. Grand axe. – 9. État dames. – 10. Quart d'an. Bouillon d'onze heures.

## VERTICALEMENT

I. Suffisance culturelle. – II. Se butât (s'). – III. Perception immédiate. – IV. Laque en tête. – V. S'attribuerait indûment. – VI. Quatre sur cinq. Convers. – VII. Offenseurs. – VIII. Gamète fongique. Démonstratif. – IX. Implique du neuf ou du réchauffé. Zone intertidale. – X. Génératrice de tension.

## SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Ca. – IX. Néo. Estran. – X. Stressante.  
VI. Eoju. Lai. – VII. Insulteurs. – VIII. Oridie.  
rât. – III. Lisibilité. – IV. Laq. – V. Usperat.  
Verticalement : I. Pédanisme. – II. Opniât-  
Alu. RN. – 9. Martarat. – 10. Ete. Tisane.  
Pièces. – 6. Tai. Eur. SS. – 7. Id (Id). Enta. – 8. Srl.  
Ner. – 3. Disques d'or. – 4. Ani. Roui. – 5. Nib.  
Horizontalement : I. Pollution. – 2. Epias.

## SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

16.Fxc6+! (le plus simple et le plus rapide)  
Rf8 (sur : 16...Fd7 17.Dxd7+ Rf8 18.Dd8+ i  
Txd8 19.Txd8+ Fxd8 20.Te8 mar. Et après :  
16...bxc6 17.Dd8#) 17.Dd8+! (un sacrifice de  
déviation, le Fou est obligé de prendre.) 17...  
Fxd8 18.Te8 1-0

**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**



**La Macif est une entreprise de l'économie sociale.**

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun.

Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

**Plus d'informations sur [macif.fr](https://www.macif.fr)**



**Essentiel pour moi**

LE CNAS  
AU CŒUR  
DE VOS  
VIES  
DEPUIS  
50 ANS

**50** ANS  
ET TOUJOURS  
PLUS PROCHE  
DE VOUS

1<sup>er</sup> organisme national d'action sociale, le CNAS propose, à vous comme à vos ayants droit, un choix toujours plus large de prestations pour votre logement, vos loisirs, votre famille, vos grands projets comme vos coups durs. 50 ans déjà et encore de belles histoires à raconter.

**CNAS**  
L'action sociale  
sourire compris  
Pour les acteurs du service public local